



1G GROUP SAS
220 rue Ferdinand Perrier
69800 SAINT-PRIEST
☎ 04 28 29 64 58
contact@1g-foudre.com
www.1g-foudre.com



ANALYSE DU RISQUE Foudre

PROJET MG V BROSSARD

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17)

| | |
|---|--|
| <u>Commanditaire de l'étude :</u>  3 rue André Chénier 37000 TOURS | <u>Adresse du site :</u> ENTREPÔT MG V BROSSARD 281 route de Niort 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY |
| <u>Date de l'intervention :</u> | Étude sur plans |
| <u>Rédigé par :</u> 30/05/2025 | Mohamed BADRI Chargé d'études Qualifoudre N1 04 28 29 64 58 m.badri@1g-group.com |
| <u>Validé par :</u> 02/06/2025 | Abdallah OUBAH Responsable d'Affaires Qualifoudre N3 - 19004 07 69 38 34 57 a.oubah@1g-group.com |

| DATE | INDICE | MODIFICATIONS |
|------------|--------|--------------------|
| 02/06/2025 | A | Première diffusion |
| | | |
| | | |

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G Foudre**.

ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|---|
| ARF | Analyse du Risque Foudre |
| ATEX | Atmosphère Explosive |
| BT | Basse Tension |
| CEM | Compatibilité Électromagnétique |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| ET | Étude Technique |
| GSP | Ground Strike Point (Point d'Impact au Sol) |
| HT | Haute Tension |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| IEMF | Impulsion Électromagnétique Foudre |
| IEPF | Installation Extérieure de Protection contre la Foudre |
| IIPF | Installation Intérieure de Protection contre la Foudre |
| INB | Installation Nucléaire de Base |
| INERIS | Institut National de l'Environnement industriel et des Risques |
| MALT | Mise À La Terre |
| MMR | Mesures de Maîtrise des Risques |
| Ng | Densité de foudroiement (nombre d'impacts par an au km ²) |
| NPF | Niveau de Protection contre la Foudre |
| PDA | Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage |
| PDT | Prise De Terre |
| RIA | Robinet d'Incendie Armé |
| SPF | Système de Protection Foudre |
| TGBT | Tableau Général Basse Tension |
| ZPF | Zone de Protection Foudre |

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE 1 - SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre | 6 |
| CHAPITRE 2 - GÉNÉRALITÉS SUR LA MISSION | 8 |
| 2.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION | 8 |
| 2.2 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARF | 8 |
| 2.3 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES | 9 |
| 2.4 BASE DOCUMENTAIRE..... | 11 |
| 2.5 LOGICIEL DE CALCUL..... | 11 |
| CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre | 12 |
| 3.1 OBJECTIF DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre | 12 |
| 3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre SELON LA NF 62 305-2 | 12 |
| 3.3 IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS À PRENDRE EN COMPTE | 13 |
| 3.4 IDENTIFICATION DES TYPES DE PERTE | 13 |
| 3.5 DÉFINITION DES RISQUES À ÉVALUER | 13 |
| 3.6 CALCUL DU RISQUE R_1 | 14 |
| 3.7 DÉFINITION DU RISQUE TOLÉRABLE R_T | 15 |
| 3.8 RÉDUCTION DU RISQUE R_1 | 15 |
| 3.9 PRINCIPAUX PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'ARF | 15 |
| CHAPITRE 4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE | 16 |
| 4.1 ADRESSE DU SITE | 16 |
| 4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE..... | 16 |
| 4.3 LISTE DES RUBRIQUES ICPE (PROJETÉES) | 18 |
| 4.4 DENSITÉ DE FOUDROIEMENT..... | 19 |
| 4.5 POTENTIELS DE DANGERS..... | 20 |
| 4.6 ÉVÈNEMENTS REDOUTÉS..... | 20 |
| 4.7 ZONAGE ATEX..... | 20 |
| 4.8 LISTES DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ (MMR)..... | 20 |
| 4.9 MOYENS D'INTERVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR SITE | 21 |
| 4.10 CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES..... | 22 |
| CHAPITRE 5 - INSTALLATION À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ARF | 23 |
| CHAPITRE 6 - CALCUL PROBABILISTE « CELLULE 1 à 6 » | 24 |
| 6.1 DONNÉES & CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE | 24 |
| 6.2 CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES / SORTANTES | 25 |
| 6.3 DÉFINITION DES ZONES | 26 |
| 6.4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS..... | 27 |

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de calcul d'Analyse du Risque Foudre de l' **ENTREPÔT**.

CHAPITRE 1 - SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

Récapitulatif des résultats de l'Analyse du Risque Foudre

L'Analyse du Risque Foudre est réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2 de Décembre 2012, à l'aide du logiciel « **DEHN Risk Tool** » version 3.260.03.

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble du site, si oui ou non, l'analyse des dangers conduit à retenir un risque vis-à-vis des effets de la foudre, et si, dans ce cas il y a nécessité de protection.

| STRUCTURE | PROTECTION EFFETS DIRECTS | PROTECTION EFFETS INDIRECTS |
|---------------------------|--|---|
| ENTREPÔT | Niveau IV (ICPE) | Niveau IV |
| MMR | Sans Objet | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sprinkler ; ➤ Motopompes RIA ; ➤ Détection incendie . ➤ Détection gaz (H₂). |
| CANALISATIONS MÉTALLIQUES | Mise à la terre à prévoir pour les canalisations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eau (si métallique) ; ➤ RIA (si métallique) ; ➤ Sprinkler (si métallique). | |
| PRÉVENTION | Une mise en place de procédure spécifique (en interne) de prévention d'orage est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ne pas intervenir en toiture ; ➤ ne pas exercer d'activités en extérieur ; ➤ ne pas intervenir sur les installations électriques BT et courants faibles. | |

Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets.

L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.

Suite à l'Analyse du Risque Foudre

Conformément à l'Arrêté du 4 Octobre 2010 modifié, une **Étude Technique** doit être réalisée par un **organisme compétent** (QUALIFOUDRE ou F2C) et définissant précisément les dispositifs de protection et les mesures de prévention, leurs lieux d'implantation ainsi que les modalités de leur vérification et de leur maintenance.

Une **Notice de Vérification et de Maintenance (NVM)** est rédigée lors de l'étude technique puis complétée, si besoin, après la réalisation des dispositifs de protection.

Un **Carnet de Bord (CB)** doit être tenu par l'exploitant et laissé à la disposition de l'inspecteur de la DREAL ou l'Inspection des Installations Classées. Les chapitres qui y figurent sont rédigés lors de l'étude technique.

Les systèmes de protection contre la foudre prévus dans l'Étude Technique devront être conformes aux normes françaises ou à toute norme équivalente en vigueur dans un état membre de l'Union Européenne.

CHAPITRE 2 - GÉNÉRALITÉS SUR LA MISSION

2.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION

La mission confiée à **1G Foudre** a pour objet la réalisation de l'Analyse du Risque Foudre (ARF) visée par l'**Arrêté du 11 avril 2017** relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis aux rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 qui renvoie à l'article 18 de l'Arrêté du 4 octobre 2010 modifié, section III « Dispositions relatives à la protection contre la foudre ».

L'Analyse du Risque Foudre identifie les équipements et installations dont une protection doit être assurée. Elle est basée sur une évaluation des risques réalisée conformément à la norme NF EN 62-305-2 (version de Décembre 2012).

Ainsi elle définit les niveaux de protection nécessaires aux bâtiments et installations.

2.2 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARF

L'Analyse du Risque Foudre prend en compte :

- Les **effets directs** relatifs à l'impact direct du coup de foudre sur la structure ;
- Les **effets indirects** causés par les phénomènes électromagnétiques et par la circulation du courant de foudre. Ces phénomènes conduisent à des surtensions dans les parties métalliques et les installations électriques. Elles sont à l'origine des défaillances des équipements et des fonctions de sécurité.

L'Analyse du Risque Foudre devra être tenue en permanence à la disposition de l'inspection de la DREAL ou l'Inspection des Installations Classées.

Elle sera systématiquement **mise à jour** à l'occasion de modifications notables des installations, notamment :

- **Dépôt d'une nouvelle autorisation** ;
- **Révision de l'étude de dangers** ;
- **Modification des installations** pouvant entraîner des répercussions sur les données d'entrée du calcul d'ARF.

La présente mission concerne exclusivement les installations pour lesquelles une agression par la foudre est susceptible de porter gravement atteinte à l'environnement et à la sécurité des personnes.

L'évaluation des pertes économiques et financières est exclue de la mission. Cette mission ne comprend pas la réalisation de l'étude technique au sens de l'Arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

La responsabilité d'**1G Foudre** ne saurait être recherchée si les déclarations et informations fournies par l'Exploitant se révèlent incomplètes ou inexactes, ou si des installations ou procédés n'ont pas été présentés, ou s'ils ont été présentés dans des conditions différentes des conditions réelles de fonctionnement, ou en cas de modification postérieure à notre mission.

Les informations prises en compte sont celles établies à la date du présent rapport.

2.3 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Textes réglementaires

| Arrêté | Désignation |
|---|--|
| Arrêté du 4 octobre 2010 modifié | Arrêté relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement. |
| Circulaire du 24 avril 2008 | Relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié. |
| Arrêté du 11 avril 2017 | Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. |

Normes de références

| Norme | Version | Désignation |
|------------------------|----------------|--|
| NF EN 62 305-1 | Novembre 2013 | Protection des structures contre la foudre : Partie 1 : Principes généraux. |
| NF EN 62 305-2 | Décembre 2012 | Protection des structures contre la foudre : Partie 2 : Évaluation du risque. |
| NF EN 62 305-3 | Décembre 2012 | Protection des structures contre la foudre : Partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains. |
| NF EN 62 305-4 | Décembre 2012 | Protection des structures contre la foudre : Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures. |
| NF C 17-102 | Septembre 2011 | Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage. |
| NF C 15-100 | Compil 2015 | Installations électriques basse tension. |
| NF EN 62 561-1 | Aout 2017 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 1 : exigences pour les composants de connexion. |
| NF EN 62 561-2 | Mars 2018 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 2 : exigences pour les conducteurs et les électrodes de terre. |
| NF EN 62 561-3 | Septembre 2017 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 3 : exigences pour les éclateurs d'isolement. |
| NF EN 62 561-4 | Décembre 2017 | Composants de système de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 4 : exigences pour les fixations de conducteur. |
| NF EN 62 561-5 | Décembre 2017 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 5 : exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre. |
| NF EN 62 561-6 | Mars 2018 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 6 : exigences pour les compteurs de coups de foudre. |
| NF EN 62 561-7 | Mars 2018 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 7 : exigences pour les enrichisseurs de terre. |
| NF EN 61 643-11 | Mai 2014 | Parafoudres BT - Partie 11 : parafoudres connectés aux systèmes basse tension - Exigences et méthodes d'essai. |

| | | |
|-------------------------|--------------|---|
| CEI 61 643-21/A2 | Juillet 2013 | Parafoudres BT – Partie 21 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Prescriptions de fonctionnement et méthodes d’essais. |
| IEC 61 643-22 | Juin 2015 | Parafoudres BT – Partie 22 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Principes de choix et d’application. |
| NF EN IEC 62 793 | Juin 2018 | Protection contre la foudre - Systèmes d'alerte aux orages. |

Guides pratiques (à titre informatif)

| Guide | Version | Désignation |
|--|------------------------------|---|
| Guide UTE C 15-443 | Août 2004 | Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d’origine atmosphérique ou dues à des manœuvres. |
| Guide INERIS OMEGA 3 | Décembre 2011 | Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l’environnement. |
| Note QUALIFOUDRE n°1 | Décembre 2011 | Note d’information aux professionnels de la protection contre la foudre - Utilisation de la norme NF C 17-102 de septembre 2011. |
| Note QUALIFOUDRE n°2 | Décembre 2013 | Note d’information aux professionnels de la protection contre la foudre - Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1. |
| Note QUALIFOUDRE n°3 | Décembre 2013 | Note d’information aux professionnels de la protection contre la foudre - Notice de vérification et de maintenance. |
| Note QUALIFOUDRE n°4 | Juillet 2015 | Note d’information aux professionnels de la protection contre la foudre - Détermination du paramètre LFE défini dans la norme NF EN 62305-2 de 2012 |
| Note QUALIFOUDRE n°5 | Février 2017 | Note d’information aux professionnels de la protection contre la foudre - Critères d’acceptation des CSPF (Composants des Systèmes de Protection contre la Foudre) suivant la série NF EN 62561-* |
| Note QUALIFOUDRE n°6 | Octobre 2017 | Note d’information aux professionnels de la protection contre la foudre - Application de la valeur de la densité de foudroiement NSG et NG. |
| FAQ INERIS <i>Règles de bonnes pratiques</i> | Version 3.0 du 30/11/2023 | Règles spécifiques qui sont mises en œuvre pour les professionnels QUALIFOUDRE dans un objectif d’harmonisation des pratiques. |

2.4 BASE DOCUMENTAIRE

L'étude technique ci-après se base sur les conclusions de l'ARF ainsi que les informations et plans fournis par la société AIRELLES ENVIRONNEMENT.

Il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

| Documents | Auteur | Référence | Fourni |
|--|------------------------|--------------------------------|--------|
| Fiche de renseignement | 1G Foudre | 1GF.25.2720/FR du 30/05/2025 | ✓ |
| Rubriques ICPE | AIRELLES ENVIRONNEMENT | - | ✓ |
| Plans de masse (Rdc sécurité incendie) | A26 | ANX 01 indice A du 29/04/2025 | ✓ |
| Plans de masse (espace verts) | | PC2 ESV indice A du 29/04/2025 | ✓ |
| Schémas électriques | - | - | ✗ |
| Plans des réseaux enterrés | - | - | ✗ |
| Synoptique HT/BT | - | - | ✗ |
| Porté à connaissance | - | - | ✗ |
| Zonage ATEX | - | - | SO |

En l'absence de certains éléments d'information nécessaires, la détermination des valeurs des facteurs correspondants est remplacée par les valeurs prévues par la norme NF EN 62305-2. Les calculs des composantes des risques sont effectués avec ces valeurs par défaut.

2.5 LOGICIEL DE CALCUL

L'Analyse du Risque Foudre est réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2 de Décembre 2012, à l'aide du logiciel « **DEHN Risk Tool** » version 3.260.03.

Les notes de calcul complètes et détaillées sont en Annexe du présent rapport.

CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre

3.1 OBJECTIF DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

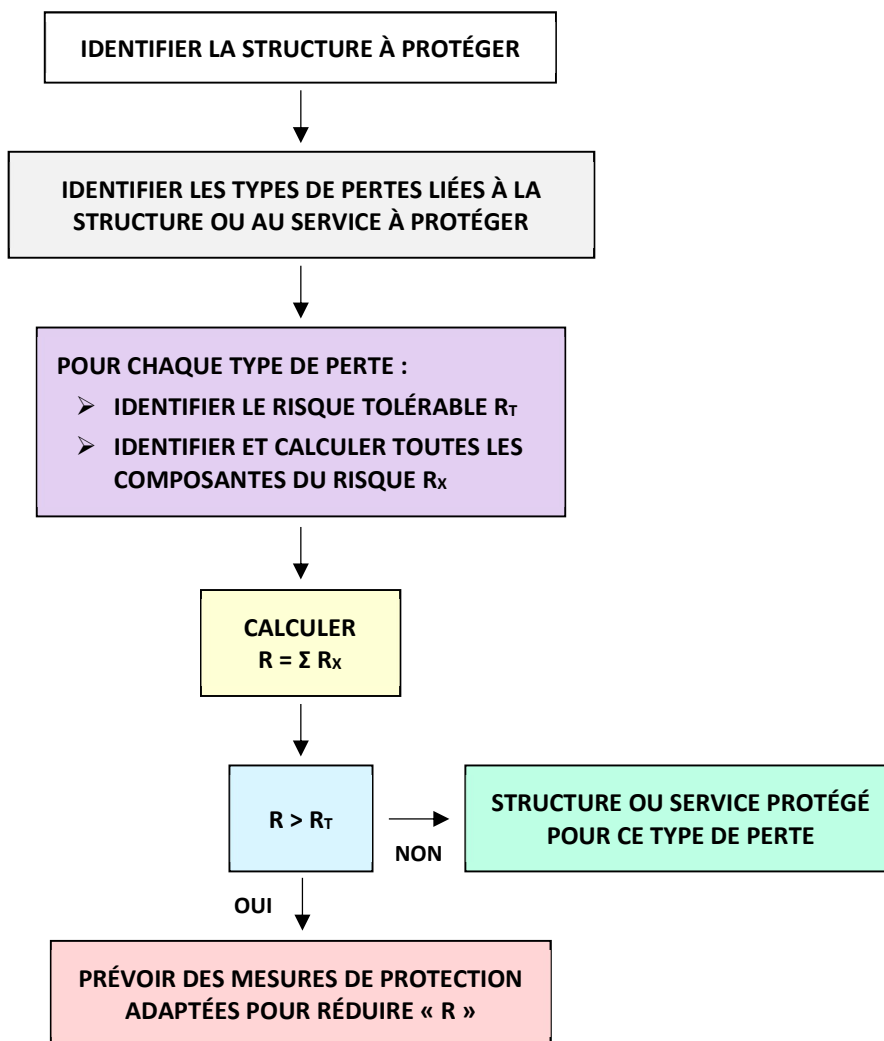
L'objectif de l'Analyse du Risque Foudre est :

- Soit de s'assurer que les mesures de protection de la structure et des services sont suffisantes pour que **le risque reste acceptable à une valeur tolérée** ;
- Soit de déterminer le besoin de **mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection**.

3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre SELON LA NF 62 305-2

L'Arrêté du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire précisent que seul le risque R_1 « risque de perte de vie humaine » défini par la norme NF EN 62305-2 est évalué pour l'Analyse du Risque Foudre. Cette évaluation est relative aux caractéristiques de la structure et aux pertes.

Le risque R_1 retenu **doit être inférieur ou égal** au risque tolérable R_T ($1,0 \times 10^{-5}$).



NB : - Une structure est un ouvrage ou un bâtiment conformément à la norme.

- Un service est un élément métallique conducteur tels qu'une canalisation (gaz...), une ligne électrique, une ligne de communication connecté à une structure.

3.3 IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Une **structure** est constituée par :

- Un bâtiment (partitionné en zone si nécessaire) ;
- Des contenus : substances, procédés de fabrication, installations, équipements, éléments importants pour la sécurité... ;
- Des personnes à l'intérieur ou à moins de 3 mètres à l'extérieur ;
- Un environnement proche, extérieur à la structure ou du site.

Les services connectés à la structure sont identifiés et déterminés.

Les informations relatives à la structure sont données par l'**Étude de dangers** ou communiquées par l'Exploitant des installations classées ou les documents relatifs au projet.

3.4 IDENTIFICATION DES TYPES DE PERTE

Quatre types de perte sont définis :

- **L₁** : Perte de vie humaine ;
- **L₂** : Perte de service public ;
- **L₃** : Perte d'héritage culturel ;
- **L₄** : Perte de valeurs économiques (structure et son contenu).

Dans le cadre de cette étude, nous n'étudierons que les pertes de vie humaine (L₁).

3.5 DÉFINITION DES RISQUES À ÉVALUER

Le risque R est la valeur d'une perte moyenne annuelle probable. Pour chaque type de perte qui peut apparaître dans une structure ou un service, le risque correspondant doit être évalué.

Les risques à évaluer dans une structure peuvent être les suivants :

- **R₁** : Risque de perte de vie humaine ;
- **R₂** : Risque de perte de service public ;
- **R₃** : Risque de perte d'héritage culturel ;
- **R₄** : Risque de perte de valeurs économiques.

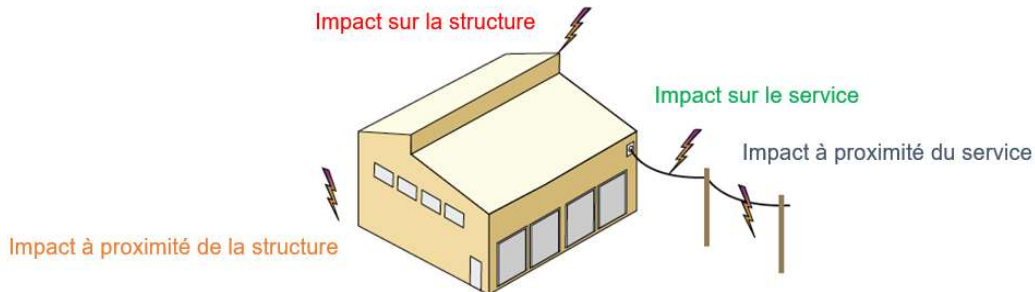
Pour évaluer les risques R, les composantes appropriées du risque (risques partiels dépendant de la source et du type de dommage) doivent être définies et calculées.

Dans notre cas, seul le risque R₁ fera l'objet d'une évaluation.

3.6 CALCUL DU RISQUE R_1

Le risque total calculé R_1 est la somme des composantes des risques partiels :

$$R_A / R_B / R_C / R_M / R_U / R_V / R_W / R_Z$$



$$R_1 = R_A + R_B + R_C^* + R_M^* + R_U + R_V + R_W^* + R_Z^*$$

(*) : Uniquement pour les structures présentant un risque d'explosion, pour les hôpitaux et autres structures pour lesquelles des défaillances de réseaux internes peuvent être un danger immédiat pour la vie humaine.

Composantes des risques pour une structure dus aux impacts sur la structure :

- R_A** **Impact sur la structure** : Composante liée aux blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact et de pas dans les zones jusqu'à 3 m à l'extérieur de la structure.
- R_B** **Impact sur la structure** : Composante liée aux dommages physiques d'un étincelage dangereux dans la structure entraînant un incendie ou une explosion pouvant produire des dangers pour l'environnement.
- R_C** **Impact sur la structure** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes causées par l'IEMF.

Composantes des risques pour une structure dus aux impacts à proximité de la structure :

- R_M** **Impact à proximité de la structure** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes causées par l'IEMF.

Composantes des risques pour une structure dus aux impacts sur un service connecté à la structure :

- R_U** **Impact sur un service** : Composante liée aux blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact à l'intérieur de la structure en raison du courant de foudre injecté dans une ligne entrante.
- R_V** **Impact sur un service** : Composante liée aux dommages physiques (incendie ou explosion dus à un étincelage dangereux entre une installation extérieure et les parties métalliques généralement situées au point de pénétration de la ligne dans la structure) dus aux courants de foudre transmis dans les lignes entrantes.
- R_W** **Impact sur un service** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes en raison des surtensions induites sur les lignes entrantes et transmises à la structure.

Composantes des risques pour une structure dus à un impact à proximité d'un service connecté à la structure :

- R_Z** **Impact à proximité d'un service** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes en raison des surtensions induites sur les lignes entrantes et transmises à la structure.

3.7 DÉFINITION DU RISQUE TOLÉRABLE R_T

| TYPES DE PERTES | R_T |
|-----------------------|-----------|
| Pertes de vie humaine | 10^{-5} |

Valeur type pour le risque tolérable R_T selon la norme NF EN 62305-2.

3.8 RÉDUCTION DU RISQUE R_1

La norme NF EN 62305-2 fixe la limite supérieure du risque tolérable (R_T) à 10^{-5} . Le risque de dommages causés par la foudre est calculé et comparé à cette valeur.

Lorsque la valeur est supérieure au risque acceptable des solutions de protection et/ou de prévention sont introduites dans les calculs pour réduire le risque à une valeur inférieure ou égale à la valeur limite tolérable :

- Si $R_1 > R_T$
 - Il faut prévoir des mesures de protection afin que $R_1 \leq R_T$.
- Si $R_1 \leq R_T$
 - Une protection contre la foudre n'est pas nécessaire.

Pour les besoins de la présente norme, **4 niveaux de protection**, correspondant aux paramètres minimum et maximum du courant de foudre, ont été définis pour une protection efficace dans, respectivement, 98%, 95%, 88% et 81% des cas.

3.9 PRINCIPAUX PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'ARF

Pour chaque bâtiment, un ensemble de caractéristiques doit être pris en compte :

- Ses dimensions ;
- Sa structure ;
- L'activité qu'il abrite ;
- Les dommages que peut engendrer la foudre en cas de foudroiement sur celui-ci ou à proximité.

Les principaux critères, en considération dans l'évaluation des composantes du risque foudre, sont les suivants :

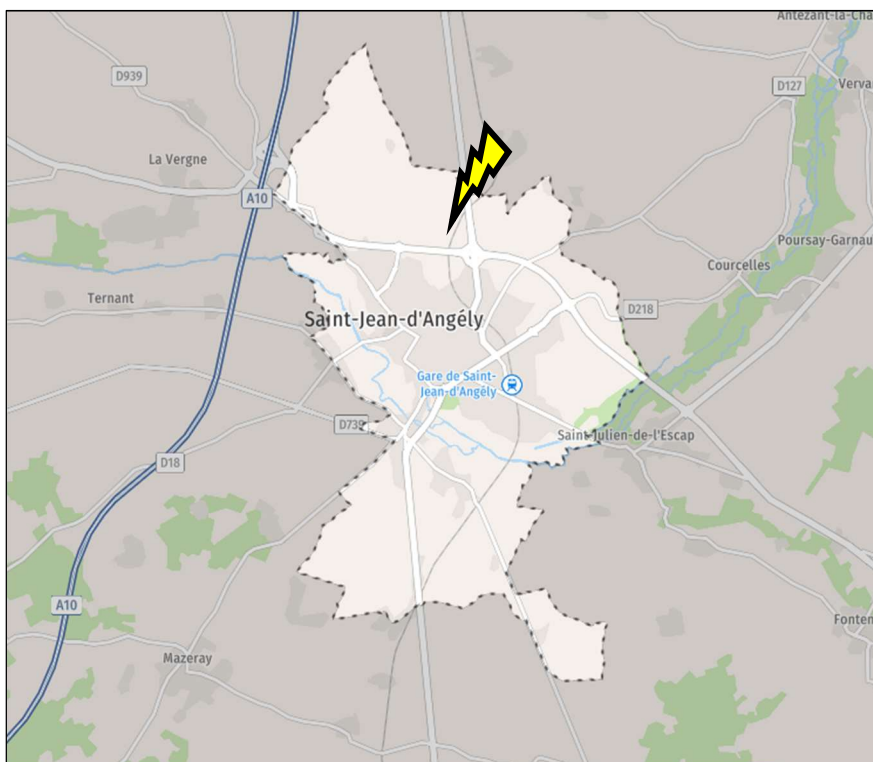
- Le type de danger particulier dans la structure ;
- Le risque incendie ;
- Les dispositions prises pour réduire la conséquence du feu.

CHAPITRE 4 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

4.1 ADRESSE DU SITE

Le site sera situé à l'adresse suivante :

281 route de Niort
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY



4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

Implantation géographique

Le site est implanté sur la commune de **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY** dans le département de la **CHARENTE-MARITIME (17)**, en région **NOUVELLE-AQUITAINE**.

L'environnement est essentiellement composé principalement de parcelles agricoles, d'habitations de type résidentielles et d'infrastructures industrielles et commerciales.

Activités

L'activité principale du site sera la logistique.

Effectifs

L'effectif futur du site est estimé à environ 90 personnes.

Horaires

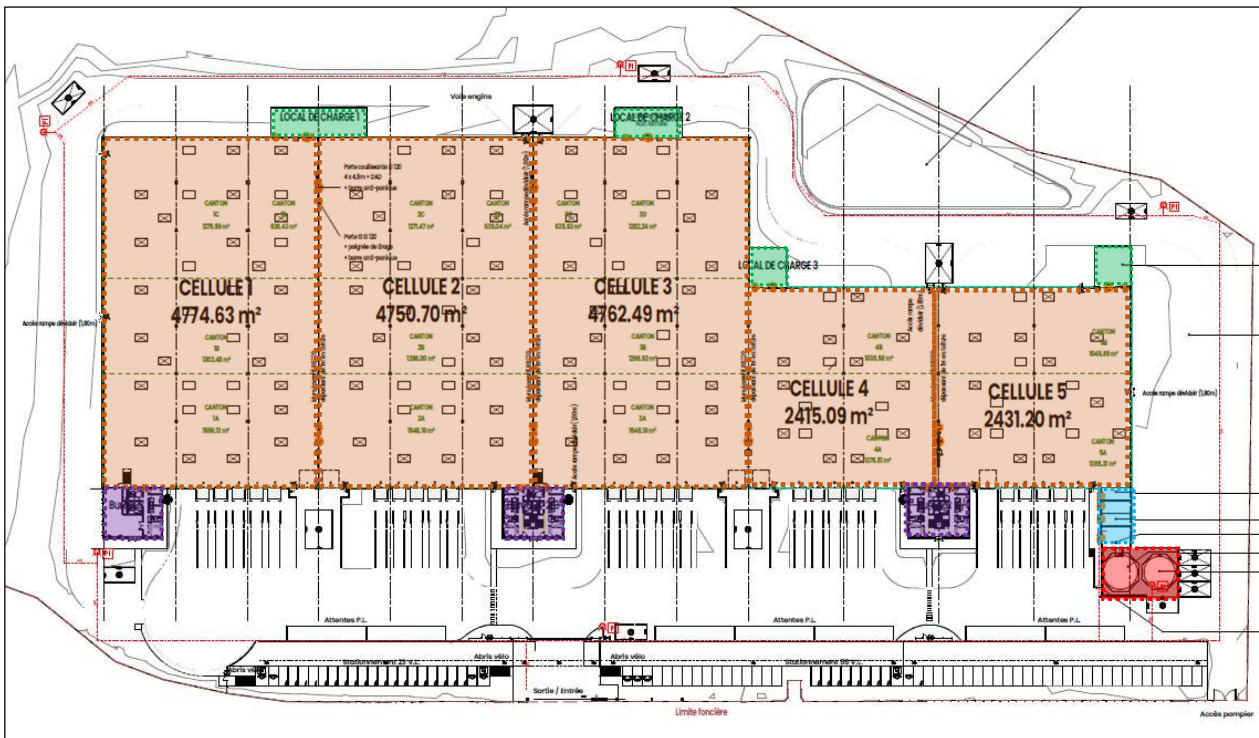
L'activité fonctionnera de 5h à 22h.

- Durée annuelle estimée : $\approx 4\,420$ h (17h x 5j x 52semaines).

Zones

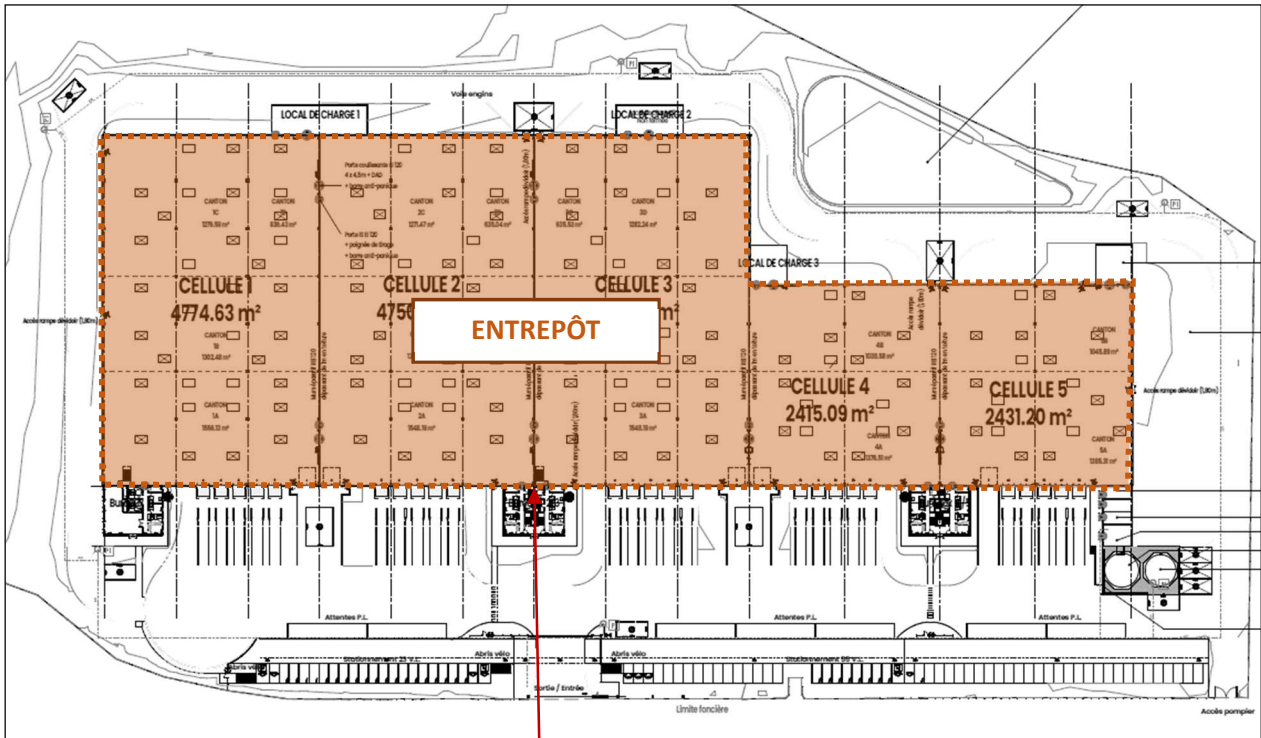
Le projet comprendra :

- **5 CELLULES DE STOCKAGE ;**
- **BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX ;**
- **LOCAUX TECHNIQUES (TGBT, sprinkler, pompe à chaleur, transformateur...)** ;
- **LOCAUX DE CHARGE ;**
- **CUVES SPRINKLER ;**
- Bornes de recharges électriques sur le parking VL ;
- Local vélo.



Structures analysées

Notre étude portera principalement sur l' **ENTREPÔT**.



Zone prise en compte dans notre calcul ARF

4.3 LISTE DES RUBRIQUES ICPE

Les rubriques ICPE sont listées dans le tableau suivant :

| RUBRIQUE | DESIGNATION SIMPLIFIEE | CLASSEMENT |
|----------|---|-----------------------|
| 1510-2b | Entrepôt couvert | Enregistrement |
| 1185-2a | Gaz à effet de serre | Déclaration contrôlée |
| 2925-1 | Atelier de charge d'accumulateur électrique | Déclaration |
| 1436-1 | Liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C | Autorisation |
| 4331-1 | Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 | Autorisation |
| 4755-2a | Alcools de bouche d'origine agricole | Autorisation |

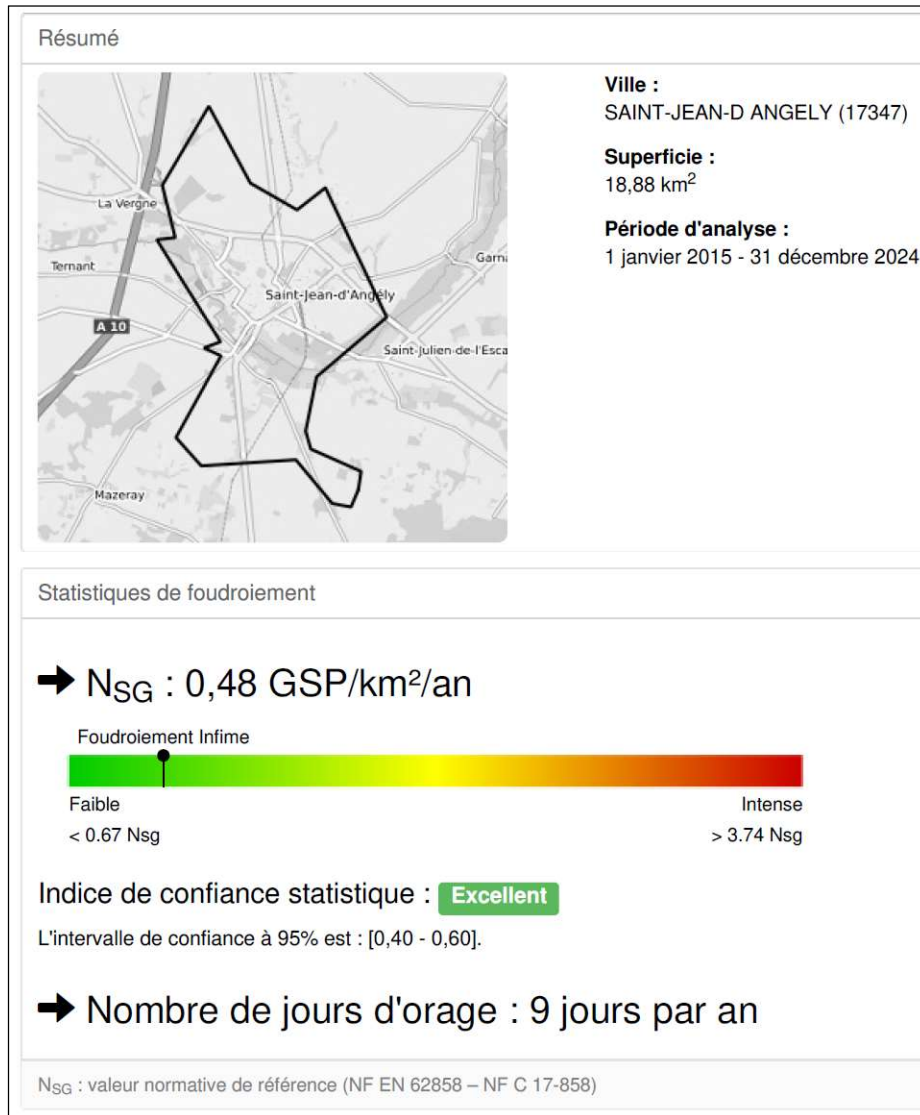
Le site est concerné par l'**Arrêté du 11 avril 2017** relatif aux entrepôts couverts par la rubrique 1510 à Enregistrement.

De ce fait, la section III de l'**Arrêté du 4 octobre 2010 modifié** relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement s'applique.

4.4 DENSITÉ DE FOUDROIEMENT

D'après les statistiques de foudroiement en France de MÉTÉORAGE (résultats à partir des données du réseau de détection des impacts foudre pour la période 2015-2024), la densité moyenne de foudroiement pour la commune de **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17)** est de :

$N_{SG} = 0,48$ (coups de foudre / km² / an)



Source : MÉTÉORAGE

4.5 POTENTIELS DE DANGERS

Nous estimons qu'en raison de l'activité du site et la nature des éléments stockés, le principal risque est l'**incendie**.

4.6 ÉVÈNEMENTS REDOUTÉS

Les évènements redoutés où la foudre peut être identifiée comme une cause possible :

| ÉVÈNEMENTS REDOUTÉS | STRUCTURE |
|---------------------|--------------------|
| Incendie | ➤ Ensemble du site |

4.7 ZONAGE ATEX

L'étude ATEX n'a pas encore été réalisée à ce stade du projet.

Compte tenu de l'activité projetée, le risque d'explosion n'a pas été retenu dans l'Analyse de Risque Foudre.

4.8 LISTES DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ (MMR)

Les équipements dont la défaillance **entraîne une interruption des moyens de sécurité** et provoquant ainsi des conditions aggravantes à un risque d'accident sont à prendre en compte.

La liste de ces équipements est la suivante (avec leur susceptibilité à la foudre) :

| MMR | SUSCEPTIBILITÉ Foudre |
|---------------------------------|-----------------------|
| Extincteurs | Non |
| Centrale détection incendie | Oui |
| Détection gaz (H ₂) | Oui |
| Déclencheurs manuels d'incendie | Non |
| Sprinkler | Oui |
| Motopompes RIA | Oui |
| Désenfumage | Non |

Source : infos clients

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par le Maître d'Ouvrage.

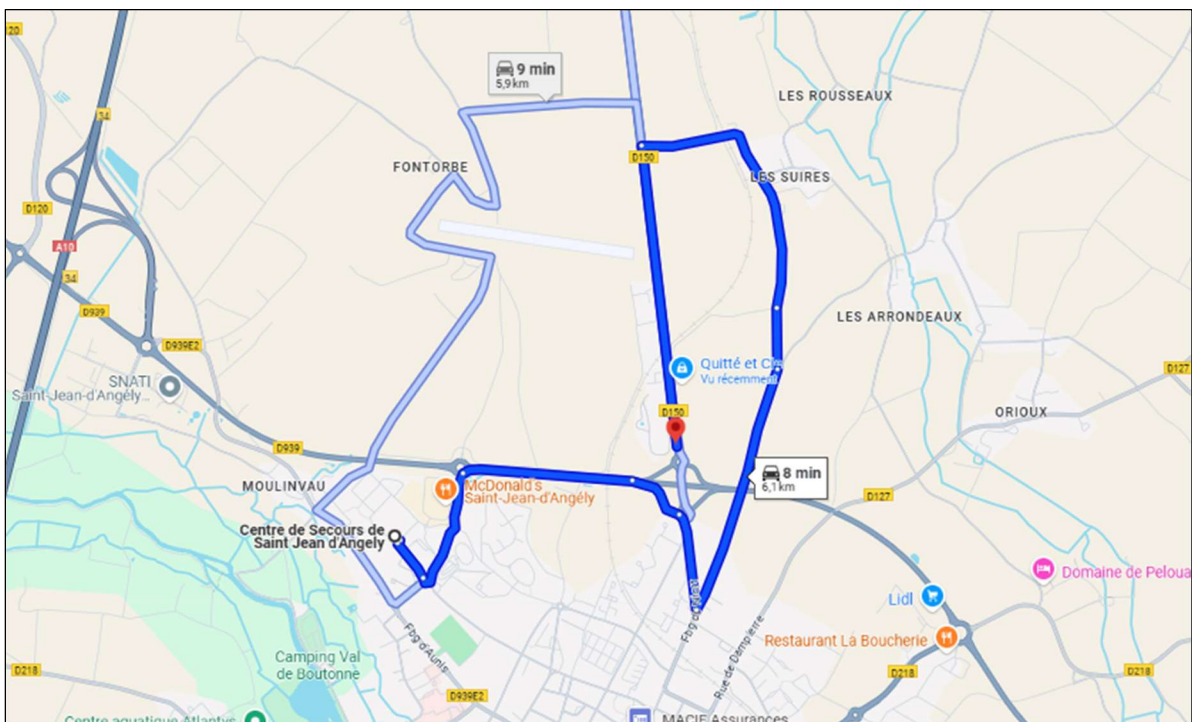
4.9 MOYENS D'INTERVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR SITE

Le site dispose, suivant les zones, de différents moyens de lutte contre l'incendie :

- Les moyens automatiques : détection incendie / sprinkler / motopompes RIA;
- Les moyens manuels : extincteurs / désenfumage.

En cas d'alerte, le centre de secours mettrait en œuvre les moyens adaptés à la situation. En fonction des besoins et des moyens disponibles, le centre susceptible d'être mobilisé est le **Centre de Secours de Saint-Jean-d'angély** (situé à environs 6 km) et des communes avoisinantes.

Compte tenu de la proximité du centre de secours, le **délai d'intervention estimé est inférieur à 10 minutes**.



4.10 CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES

Caractéristiques du réseau de puissance

Le site sera alimenté par une ligne en 20 kV souterraine issue du réseau Enedis vers un poste HT/BT en local technique.

Le poste à son tour, alimentera le TGBT afin de desservir l'ensemble des équipements du site.

- Le régime de neutre n'est pas encore défini à ce stade notre étude.

Caractéristiques du réseau de communication

Le projet sera raccordé au réseau téléphonique via des lignes souterraines de type « fibre optique » vers la zone administrative. La fibre n'étant pas vulnérable à la foudre cette ligne ne sera donc pas prise en compte dans cette étude.

Liste des canalisations entrantes ou sortantes

| STRUCTURE | DÉSIGNATION | NATURE |
|-----------|---------------------|------------|
| ENTREPÔT | Eau de ville | PE |
| | Évacuation des eaux | PVC |
| | Sprinkler | Métallique |

Source : hypothèses/infos client

CHAPITRE 5 - INSTALLATION À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ARF

En fonction de leur taille et de leurs caractéristiques, les structures sont traitées de façon statistique ou de façon déterministe. L'approche déterministe est pertinente pour les structures ouvertes ou de petites dimensions ou pour les structures métalliques (par exemple tuyauteries).

| STRUCTURES | TRAITEMENTS STATISTIQUES SELON LA NORME NF EN 62305-2 | TRAITEMENT DÉTERMINISTE ¹ |
|------------|--|--------------------------------------|
| ENTREPÔT | ✓ | - |

Méthode déterministe¹ :

Cette méthode ne prend pas en compte le risque de foudroiement local.

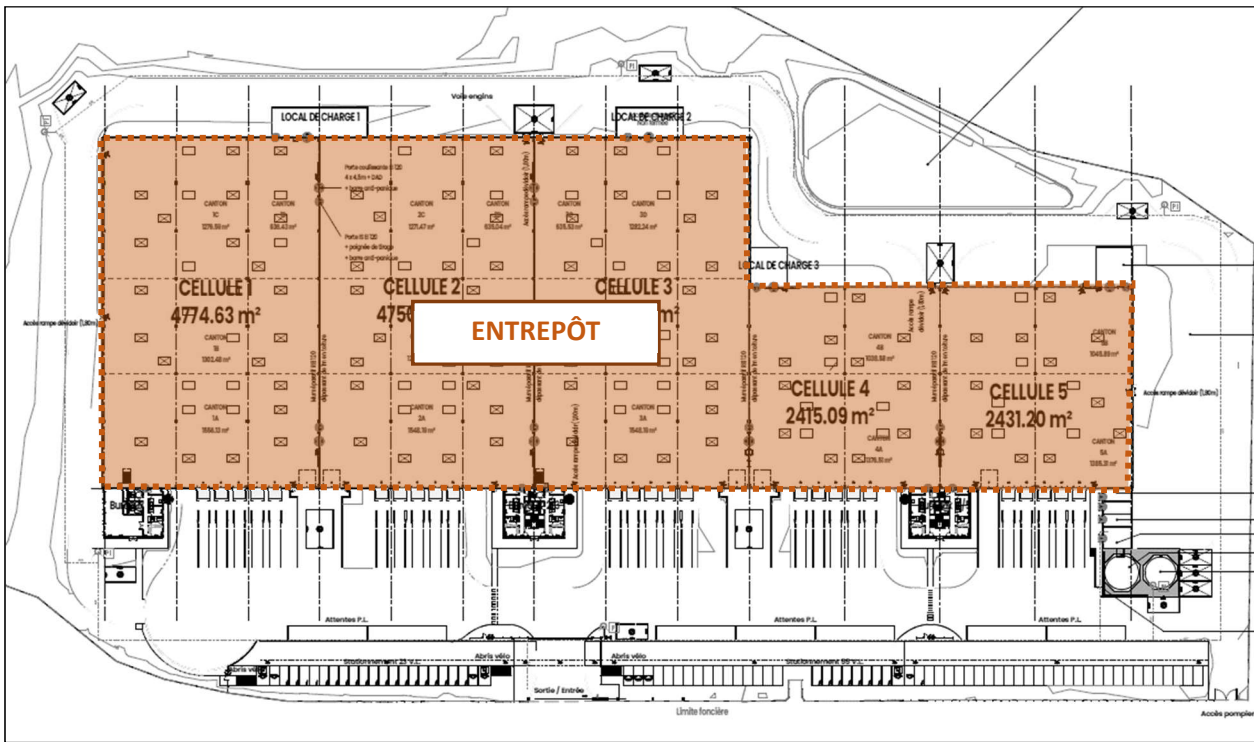
Par conséquent, quel que soit la probabilité d'impact, une structure ou un équipement défini comme **Moyens des Maitrises de Risque (MMR)**, sera protégé si l'impact peut engendrer une conséquence sur l'environnement ou sur la sécurité des personnes.

Lorsque la norme NF EN 62305-2 ne s'applique pas réellement (exemple : zone ouverte en extérieure ou à risque d'impact foudre privilégié tels que les cheminées, les silos, les tours d'aéroréfrigérants...) cette méthode est choisie.

CHAPITRE 6 - CALCUL PROBABILISTE « ENTREPÔT »

6.1 DONNÉES & CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE

| CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE « ENTREPÔT » | |
|---|---|
| Facteur d'emplacement $C_{d/b}$ | Le bâtiment est entouré par des structures plus petites ou de même hauteur. |
| Longueur L | 260 m |
| Largeur W | 88 m |
| Hauteur H | 14,5 m |
| Aire Equivalente A_D | 59 100 m ² |
| Type de sol à l'intérieur | Béton |



6.2 CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES / SORTANTES

| CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE « ALIMENTATION HT » | |
|---|---------------------------------------|
| Type de ligne | Énergie HT |
| Origine de la ligne | Réseau Enedis |
| Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne | - |
| Longueur de ligne entre les équipements | 1 000 m (valeur normative par défaut) |
| Cheminement (aérien / enterré) | Enterré |
| Tension de tenue aux chocs du réseau | > 6 kV |
| Désignation de l'équipement relié dans la structure | Poste de transformation HT/BT |

| CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE « ALIMENTATION ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR » | |
|---|---------------------------------------|
| Type de ligne | Énergie BT |
| Origine de la ligne | ÉCLAIRAGE EXTERIEUR |
| Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne | - |
| Longueur de ligne entre les équipements | 1 000 m (valeur normative par défaut) |
| Cheminement (aérien / enterré) | Enterré |
| Tension de tenue aux chocs du réseau | > 1,5 kV |
| Désignation de l'équipement relié dans la structure | TGBT |

| CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE « BORNE DE RECHARGE » | |
|---|---------------------------------------|
| Type de ligne | Énergie BT |
| Origine de la ligne | BORNE DE RECHARGE |
| Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne | - |
| Longueur de ligne entre les équipements | 1 000 m (valeur normative par défaut) |
| Cheminement (aérien / enterré) | Enterré |
| Tension de tenue aux chocs du réseau | > 2,5 kV |
| Désignation de l'équipement relié dans la structure | TGBT |

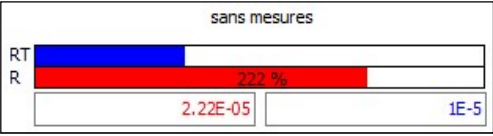
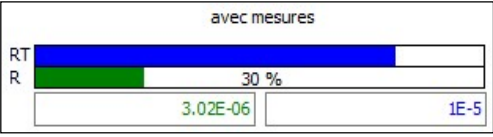
| CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE « TELECOM » | |
|---|--|
| Ligne de type fibre optique → non prise en compte dans l'analyse. | |

6.3 DÉFINITION DES ZONES

| RISQUES | DONNÉES |
|---------------------------------------|---|
| Type de sol r_t | Béton → $r_t = 0,01$ |
| Risque incendie r_f | Élevé → $r_f = 0,1$ <i>Justification</i> : Absence de données précises concernant la nature et le volume des matières qui seront présentes dans la zone. Toutefois, au vu de l'activité (entrepôt logistique), le risque incendie sera considéré comme « élevé ». Selon la norme <u>NF EN 62305-2</u> : charge calorifique supérieure à 800 MJ/m ² . |
| Dangers particuliers h_z | Niveau de panique faible → $h_z = 2$ <i>Justification</i> : Le nombre de personnes présentes dans l'entrepôt sera inférieur à 100 (estimé 90 personnes). |
| Protection contre l'incendie r_p | Automatique → $r_p = 0,2$ <i>Justification</i> : La protection incendie sera assurée à l'aide de sprinklers. |

| PERTES | DONNÉES |
|---|--|
| Protection contre les tensions de pas et de contact | Aucune mesure de protection |
| Perte par chocs électriques L_T | $L_T = 0,01$ <i>Justification</i> : Présence de personnes à l'intérieur du bâtiment |
| Perte par dommages physiques L_F | $L_F = 0,042$ <i>Justification</i> : Stockage industriel |

6.4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

| | |
|------------------------|--|
| SANS PROTECTION | <div style="text-align: center;">  </div> <p>Dans ces conditions le risque de perte de vie humaine R_1 n'est pas acceptable ($R_1 > R_T$) :</p> <p style="text-align: center;">$2,22 \times 10^{-5} > 1 \times 10^{-5}$</p> <p><u>Il est donc nécessaire de procéder à la mise en œuvre de mesures de protection.</u></p> <p><i>La composante de risque qui influence le plus défavorablement le résultat est :</i></p> <p>R_B : Composante du risque lié aux dommages physiques sur la structure (impacts sur la structure)</p> <p>R_V : Composante du risque lié aux dommages physiques sur la structure (impacts sur le service connecté)</p> <p><i>Chaque composante de risque peut être réduite ou augmentée selon différents paramètres.</i></p> |
| AVEC PROTECTION | <div style="text-align: center;">  </div> <p>Afin de réduire les composantes R_B et R_V sous la valeur tolérable, nous préconisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place d'une Installation Extérieure de Protection Foudre (IEPF) de niveau IV ; ➤ La mise en place d'une Installation Intérieure de Protection Foudre (IIPF) de niveau IV en conformité avec les recommandations de la norme <u>NF EN 62305-4</u> sur les lignes de puissance. <p>Avec la mise en œuvre de mesures de protection, le risque de perte de vie humaine R_1 devient acceptable ($R_1 < R_T$) :</p> <p style="text-align: center;">$3,02 \times 10^{-6} < 1 \times 10^{-5}$</p> |

RAPPORT TECHNIQUE

ÉVALUATION DES RISQUES



Données du projeteur :

Raison sociale : 1G Foudre

Nom du projeteur : MB

Projet ARF :

Client : AIRELLES ENVIRONNEMENT

Site : PROJET MGV BROSSARD

Commune : SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17)

Pays : FRANCE

Ng : 0,48

Annexe n°1

Fiche de calcul d'Analyse du Risque Foudre « ENTREPÔT »

L'analyse de risque est effectuée à l'aide du logiciel DEHN RISK TOOL version 3.260.03
conforme à la norme NF EN 62305-2 (Décembre 2012)

*Le contenu de l'annexe est extrait du logiciel qui est responsable de sa cohérence de rédaction.
Seules les données d'entrée du calcul sont insérées par 1G Foudre.*

SOMMAIRE

- 1. Abréviations**
- 2. Fondements normatifs**
- 3. Risque et source de dommages**
- 4. Informations sur le projet**
 - 4.1. Sélection des risques à prendre en considération
 - 4.2. Paramètres géographiques et paramètres du bâtiment
 - 4.3. Division de la structure en zones / zones de protection contre la foudre
 - 4.4. Lignes d'alimentation
 - 4.5. Risque d'incendie
 - 4.6. Mesures visant à réduire les conséquences d'un incendie
 - 4.7. Dangers particuliers dans le bâtiment pour les personnes
- 5. Analyse des risques**
 - 5.1. Risque R1, vie humaine
 - 5.2. Sélection des mesures de protection
- 6. Obligation légale**
- 7. Information générale**
- 8. Définition**

1. Abréviations

| | |
|------------------|--|
| a | Taux d'amortissement |
| a_t | Période d'amortissement |
| c_a | Coût des animaux dans la zone, en monnaie |
| c_b | Coût du bâtiment dans la zone, en monnaie |
| c_c | Coût du contenu de la zone, en monnaie |
| c_s | Coût des réseaux internes (y compris leurs activités) dans la zone, en monnaie |
| c_t | Valeur totale de la structure, en monnaie |
| $C_D - C_{DJ}$ | Facteur d'emplacement |
| C_L | Coût annuel des pertes totales en l'absence de mesures de protection |
| C_{PM} | Coût annuel des mesures de protection choisies |
| C_{RL} | Coût annuel des pertes résiduelles |
| EB | Liaison équipotentielle de foudre |
| H | Hauteur de la structure |
| H_p | Point culminant de la structure |
| i | Taux d'intérêt |
| K_{S1} | Facteur associé à l'efficacité de blindage d'une structure (blindage spatial externe) |
| K_{S1W} | Largeurs de maille du blindage spatial maillé d'une structure |
| K_{S2} | Facteur associé à l'efficacité de blindage des blindages internes à la structure |
| K_{S2W} | Largeurs de maille du blindage spatial maillé à l'intérieur de la structure |
| L1 | Perte de vie humaine |
| L2 | Perte de service public |
| L3 | Perte d'héritage culturel |
| L4 | Pertes de valeurs économiques |
| L | Longueur de la structure |
| IEMF | Impulsion électromagnétique de foudre |
| PCLF | Protection contre la foudre (installation complète de protection des structures contre les effets de la foudre y compris ses réseaux internes et leurs contenus, ainsi que des personnes, comprenant généralement un SPF et une MPF) |
| NPF | Niveau de protection contre la foudre |
| SPF | Système de protection contre la foudre |
| ZPF | Zone de protection contre la foudre (zone dans laquelle l'environnement électromagnétique de foudre est défini) |
| m | Coût de maintenance |
| N_D | Fréquence des événements dangereux dus aux coups de foudre sur une structure |
| N_G | Densité de foudroiement au sol |
| P_B | Probabilité de dommages physiques sur une structure (impacts sur une structure) |
| P_{EB} | Liaison équipotentielle de foudre |
| $P_{parafoudre}$ | Système de protection coordonnée par parafoudres |
| R | Risque |
| R_1 | Risque de pertes de vie humaine dans une structure |
| R_2 | Risque de perte de service public dans une structure |
| R_3 | Risque de perte d'héritage culturel dans une structure |
| R_4 | Risque de pertes de valeur économique dans une structure |
| R_A | Composante du risque lié aux blessures d'êtres vivants (impacts sur une structure) |
| R_B | Composante du risque lié aux dommages physiques sur une structure (impacts sur la structure) |
| R_C | Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts sur une structure) |
| R_M | Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts à proximité de la structure) |
| R_U | Composante du risque de blessures d'êtres vivants (impacts sur le service connecté) |
| R_V | Composante du risque lié aux dommages physiques sur la structure (impacts sur le service connecté) |
| R_W | Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts sur le service connecté) |

| | |
|----------------|--|
| R _Z | Composante du risque lié aux défaillances des réseaux internes (impacts à proximité d'un service) |
| R _T | Risque Tolérable (valeur maximale du risque tolérée pour une structure pour être considérée protégée) |
| r _f | Facteur de réduction associé au risque d'incendie |
| r _p | Facteur réduisant les pertes dues aux dispositions contre l'incendie |
| S _M | Economie annuelle en monnaie |
| SPD | Parafoudre (Surge Protection Device) |
| SPM | Mesure pour réduire le risque de défaillance électrique et des équipements électronique due au IEMF (Impulsion ElectroMagnétique Foudre) |
| t _z | Temps, en heures, par année pendant lequel des personnes sont à un emplacement dangereux |
| W | Largeur de la structure |
| Z _S | Zones d'une structure |

2. Fondements normatifs

La norme NF EN 62305 se compose des parties suivantes :

- **NF EN 62305-1 (Décembre 2012)** - "Protection contre la foudre - Partie 1 : Principes généraux"
- **NF EN 62305-2 (Décembre 2012)** - "Protection contre la foudre - Partie 2 : Evaluation des risques"
- **NF EN 62305-3 (Décembre 2012)** - "Protection contre la foudre - Partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains"
- **NF EN 62305-4 (Décembre 2012)** - "Protection contre la foudre - Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures"

3. Risque et source de dommages

Afin d'éviter les dommages résultant d'un coup de foudre, les mesures de protection spécifiques doivent être prises pour les objets à protéger. L'évaluation / analyse des risques décrite dans la norme NF EN 62305-2:2012-12 décrit l'évaluation du risque et détermine les exigences d'une protection contre la foudre d'une structure. L'objectif de l'analyse des risques est de réduire le risque à un niveau acceptable en prenant des mesures de protection.

L'analyse de risque en conformité avec la norme NF EN 62305-2:2012-12 pour le projet PROJET MGVB BROSSARD - objet ENTREPÔT montre la nécessité de mettre en oeuvre des protections contre la foudre. Le potentiel de risque pour la structure est déterminé et, si nécessaire, des mesures de protection pour réduire les risques doivent être prises. Le résultat de l'analyse des risques non seulement spécifie la classe SPF, mais fournit également un concept de protection complet, y compris les mesures nécessaires à la protection des IEMF.

En conséquence, un choix économiquement raisonnable des mesures de protection approprié pour la structure et l'utilisation de la structure est assurée.

4. Informations sur le projet

4.1 Sélection des risques à prendre en considération

En raison de la nature et de l'utilisation de la structure, objet ENTREPÔT, les risques suivants ont été sélectionnés et pris en considération:

Risque R₁: Risque de perte de vie humaine R_T: 1.00E-05

Le risque tolérable R_T ont été définis par la sélection des risques.

L'objectif d'une analyse des risques est de réduire le risque à un niveau acceptable RT par une sélection économiquement

saine des mesures de protection.

4.2 Paramètres géographiques et paramètres du bâtiment

La densité de foudroiement N_g est la base de l'analyse des risques en fonction de NF EN 62305-2:2012-12. Il définit le nombre de coups de foudre en 1 / an / km². Une valeur de 0.48 coups de foudre / an / km² a été déterminée pour l'emplacement de la structure ENTREPÔT grâce à la carte de densité de foudroiement au sol. En conséquence, il y a un nombre calculé de 4.80 jours d'orage par an pour l'emplacement du projet.

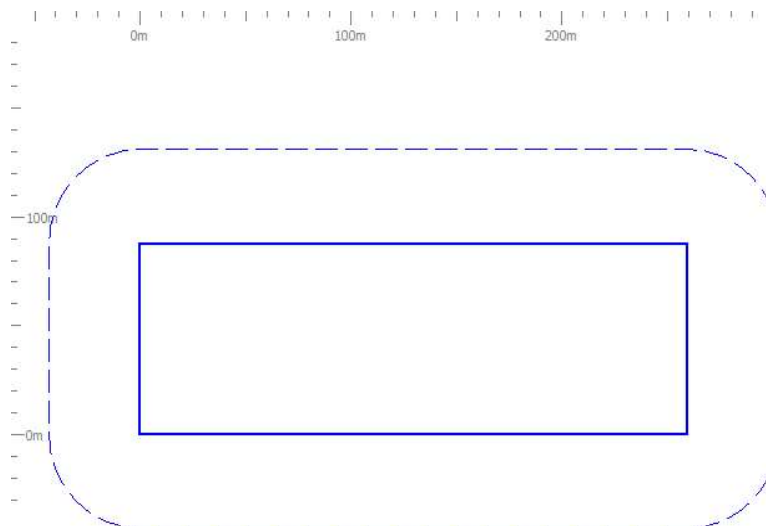
Les dimensions du bâtiment sont importantes pour le risque de coups de foudre direct. Les surfaces d'expositions des coups de foudre directs / indirects sont déterminées en fonction de ces dimensions. La structure ENTREPÔT a les dimensions suivantes:

| | | |
|-------|-----------|----------|
| L_b | Longueur: | 260.00 m |
| W_b | Largeur: | 88.00 m |
| H_b | Hauteur: | 14.50 m |

Sur la base des dimensions de la structure, il y a des zones de surface d'exposition:

Surface équivalente d'exposition pour les impacts sur une structure isolé: 59,100.00 m²

Surface équivalente d'exposition pour les impacts à proximité d'une structure: 1,133,398.00 m²



L'environnement entourant la structure est un facteur important pour déterminer le nombre possibles de coups de foudre directs / indirects. Il est défini comme suit pour la structure ENTREPÔT:

Emplacement relatif C_D : 0.50

Si la densité de foudroiement au sol se réfère aux objets environnants et à l'environnement de la structure, une fréquence de nombre d'évènements dangereux dus aux:

- coups de foudre direct pour une structure $N_D = 0.0142$ coups de foudre / an,
- coups de foudre à proximité d'une structure $N_M = 0.544$ coups de foudre / an,

est à prévoir.

4.3 Division de la structure en zones / zones de protection contre la foudre

La structure ENTREPÔT n'était pas divisée en zones de protection contre la foudre / zones.

L1tz – Temps pour lequel les personnes se trouvent dans la zone.: 4,420 heures / an

4.4 Lignes d'alimentation

Tous les services entrants et sortants de la structure doivent être pris en considération dans l'analyse des risques. Les conduits ne doivent pas être pris en considération si elles sont reliées à la barre principale de terre de la structure. Si ce n'est pas le cas, le risque des conduits entrants devrait être considérée dans l'analyse des risques (la liaison équipotentielle est obligatoire).

Les services suivants ont été considérés pour la structure ENTREPÔT dans l'analyse des risques:

- ALIMENTATION HT
- BORNE DE RECHARGE
- ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Paramètre d'entrée

- Facteur d'installation (enterré / aérien)
- Longueur du conducteur (à l'extérieur du bâtiment)
- Environnement
- Structure connectée
- Type de câblage interne (blindé / non blindé)
- Tension de tenue du réseau interne (rigidité diélectrique de l'équipement terminal) ont été déterminées pour chaque conducteur.

Sur cette base, le risque pour la structure et le contenu résultant des coups de foudre et à proximité des services a été déterminée et évaluée dans l'analyse des risques.

4.5 Risque d'incendie

Le risque d'incendie dans une structure est un facteur important pour déterminer les mesures de protection nécessaires. Le risque d'incendie de la structure ENTREPÔT a été défini comme suit:

- Elevé

4.6 Mesures visant à réduire les conséquences d'un incendie

Les mesures suivantes ont été sélectionnées pour réduire les conséquences d'un incendie:

- Une des dispositions suivantes : installations d'extinction fixes déclenchées automatiquement, installations d'alarme automatiques

4.7 Dangers particuliers dans le bâtiment pour les personnes

En raison du nombre de personnes, le risque éventuel de panique pour la structure ENTREPÔT a été défini comme suit:

- Faible niveau de panique (par exemple, structure limitée à deux étages et nombre de personnes inférieur à 100)

5. Analyse des risques

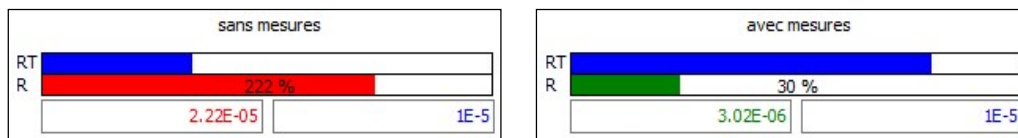
Comme décrit dans 4.1, les risques suivants selon 5. ont été évalués. La barre bleue indique la valeur de risque tolérable et la barre verte / rouge indique le risque déterminé.

5.1 Risque R1, vie humaine

Le risque suivant a été déterminé pour les personnes à l'extérieur et à l'intérieur de la structure ENTREPÔT:

Risque tolérable R_T : 1.00E-05
Calcul du risque R1 (sans protection): 2.22E-05

Calcul du risque R1 (protégé): 3.02E-06



Pour réduire le risque, il est nécessaire de prendre des mesures, comme décrit dans 5.

5.2 Sélection des mesures de protection

Le risque a été réduit à un niveau acceptable en sélectionnant les mesures de protection suivantes.

Cette sélection de mesures de protection fait partie de la gestion du risque pour l'objet ENTREPÔT et n'est valable que dans le cadre de cet objet.

Mesures Avec protection/état recherché:

| Région | Mesures | Facteur |
|--------|--|-----------|
| pB: | Système de protection contre la foudre SPF Classe SPF IV | 2.000E-01 |
| pEB: | Liaison équipotentielle de foudre Liaison équipotentielle pour un NPF III ou IV | 5.000E-02 |

6. Obligation légale

L'analyse des risques effectuée réfère aux informations fournies par l'exploitant et / ou propriétaire du bâtiment ou de l'expert qui a été supposé, évalués ou défini sur place les différentes informations. Veuillez noter que ces informations doivent être vérifiées après évaluation.

La procédure du logiciel DEHNsupport pour le calcul des risques est basée sur la norme NF EN 62305-2 (2012-12).

Merci de noter que toutes les hypothèses, les documents, les illustrations, les dessins, les dimensions, les paramètres et les résultats ne sont pas juridiquement contraignant pour la personne qui effectue l'analyse des risques.

7. Information générale

7.1 Composants de protection

Les composants de protection contre la foudre utilisés pour faire un système de protection extérieure contre la foudre doivent être conformes aux exigences mécaniques et électriques définies dans la série de norme EN 62561. Cette série de normes est par exemple divisée en parties :

- **EN 62561-1 (2012)** Prescriptions pour les composants de connexion
- **EN 62561-2 (2012)** Caractéristiques des conducteurs et des électrodes de terre
- **EN 62561-3 (2012)** Prescriptions pour les éclateurs d'isolement
- **EN 62561-4 (2011)** Prescriptions pour les fixations de conducteur
- **EN 62561-5 (2011)** Exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre

7.1.1 EN 62561-1 (2012) - Prescriptions pour les composants de connexion

Pour l'installateur d'un système de protection contre la foudre, cela signifie que les éléments de connexion doivent pouvoir être sélectionnés sur le lieu d'installation en fonction de la décharge prévue (**H** ou **N**). Ainsi, par exemple pour une pointe de capture (courant de foudre complet), on utilisera une borne pour décharge **H** (100 kA) et par exemple pour une maille ou pour une barre de terre (courant de foudre déjà réparti), on utilisera une borne pour décharge **N** (50 kA).

7.1.2 EN 62561-2 (2012) - Caractéristiques des conducteurs et des électrodes de terre

La norme NF EN 62561-2 pose également des exigences concrètes aux conducteurs tels que les conducteurs de capture et les conducteurs de descente ou aux électrodes de terre, par exemple aux boucles de terre, telles que :

- Caractéristiques mécaniques (résistance minimale à la traction, déformation minimale à la rupture) ;
- Caractéristiques électriques (résistance spécifique maximale) ;
- Caractéristiques anticorrosion (vieillesse artificielle comme décrit plus haut).

Dans la norme NF EN 62561-2, il est fait mention des exigences qui doivent être remplies par les électrodes de terre. Les exigences à respecter concernent le matériau, la géométrie, les dimensions minimales ainsi que les caractéristiques mécaniques et électriques.

7.1.3 EN 62561-3 (2012) - Prescriptions pour les éclateurs d'isolement

Les éclateurs peuvent être utilisés pour la séparation galvanique d'un système de mise à la terre.

D'après la norme NF EN 62561-3, les éclateurs doivent être dimensionnés de telle sorte que les composants lorsqu'ils sont installés selon les données du fabricant, ils doivent être fiable, stable et sûr pour les personnes et les installations environnantes.

7.1.4 EN 62561-4 (2011) - Prescriptions pour les fixations de conducteur

La norme NF EN 62561-4 spécifie les exigences et essais pour les serre-câbles métalliques et non métalliques qui sont utilisés dans le cadre de lignes de pêche et ses dérivés.

7.1.5 EN 62561-5 (2011) - Exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre

D'après la norme NF EN 62561-5, les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre doivent être conçus et construits de sorte qu'ils soient fiables. S'ils sont utilisés correctement selon les données du fabricant, ils doivent être sans risque pour les personnes ou l'environnement.

8. Définition

Protection coordonnée par parafoudres (Parafoudres coordonnés)

Ensemble de parafoudres coordonnés choisis de manière appropriée et mis en œuvre afin de réduire les défaillances des réseaux de puissance et de communication.

Interfaces d'isolement

Dispositifs capables de réduire les chocs conduits sur les services pénétrant dans la ZPF. Ceci comprend des transformateurs d'isolement à écran mis à la terre entre les enroulements, les câbles à fibre optique non métalliques et les opto-isolateurs. Les caractéristiques de tenue d'isolement de ces dispositifs sont appropriées à la présente application de manière intrinsèque ou par parafoudre.

IEMF (impulsion électromagnétique de foudre)

Tous les effets électromagnétiques dus au courant de foudre par couplage résistif, inductif et capacitif qui crée des chocs de tension et des champs électromagnétiques.

PCLF (protection contre la foudre)

Installation complète de protection des structures contre les effets de la foudre, y compris ses réseaux internes et leurs contenus, ainsi que des personnes, comprenant généralement un SPF et une MPF.

NPF (niveau de protection contre la foudre)

Nombre lié à un ensemble de valeurs de paramètres du courant de foudre et relatif à la probabilité que les valeurs de conception associées maximales et minimales ne seront pas dépassées lorsque la foudre apparaît de manière naturelle.

SPF (système de protection contre la foudre)

Installation complète utilisée pour réduire les dangers de dommages physiques dus aux coups de foudre directs sur une structure.

EB (liaison équipotentielle de foudre)

Interconnexion des parties métalliques d'une installation de SPF, par des connexions directes ou par des parafoudres réduisant les différences de potentiel engendrées par le courant de foudre.

SPD (parafoudre)

Dispositif conçu pour limiter les surtensions transitoires et évacuer les courants de choc. Il comporte au moins un composant non linéaire

Noeud

Point d'une ligne d'un service où la propagation d'un choc peut être négligée. Des exemples de nœuds sont un point de connexion d'un transformateur HT/BT ou d'une sous-station, un poste ou matériel de télécommunication (par exemple multiplexeur ou matériel xDSL) d'une ligne de communication.

Domages physiques

Domage touchant la structure (ou son contenu) et dû aux effets mécaniques, thermiques, chimiques et explosifs de la foudre.

Blessures d'êtres vivants

Blessures, y compris la mort, de personnes ou d'animaux par choc électrique en raison des tensions de contact et de pas dues à la foudre.

Risque R

Mesure de la perte annuelle moyenne probable (personnes et biens) due à la foudre, par rapport à la valeur totale (personnes et biens) de la structure à protéger.

Zone d'une structure ZS

Partie d'une structure dont les caractéristiques sont homogènes et dans laquelle un seul jeu de paramètres est utilisé pour l'évaluation d'une composante du risque.

ZPF (zone de protection contre la foudre)

Zone dans laquelle l'environnement électromagnétique de foudre est défini. Les frontières d'une ZPF ne sont pas nécessairement physiques (par exemple parois, plancher, plafond).

Blindage magnétique

Grillage métallique fermé ou écran continu entourant la structure à protéger, ou une partie de celle-ci, afin de réduire les défaillances des réseaux de puissance et de communication

Câble de protection contre la foudre

Câble spécial présentant une résistance diélectrique élevée et dont la gaine métallique est en contact continu avec le sol, directement ou au moyen d'un revêtement plastique conducteur.

Conduit de protection contre la foudre

Conduit de faible résistivité en contact avec le sol (béton armé avec connexion aux structures métalliques internes ou conduit métallique).



1G GROUP SAS

220 rue Ferdinand Perrier

69 800 SAINT-PRIEST

☎ 04 28 29 64 58

contact@1g-foudre.com

www.1g-foudre.com



ÉTUDE TECHNIQUE Foudre

PROJET MG V BROSSARD SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17)

| | |
|---|---|
| <p>Commanditaire de l'étude :</p>  <p>3 rue André Chénier 37000 TOURS</p> | <p>Adresse du site :</p> <p>ENTREPÔT MG V BROSSARD 281 route de Niort 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY</p> |
| <p>Date de l'intervention :</p> | <p>Étude sur plans</p> |
| <p>Rédigé par : 30/05/2025</p> | <p>Mohamed BADRI Chargé d'études Qualifoudre N1 04 28 29 64 58 m.badri@1g-group.com</p> |
| <p>Validé par : 02/06/2025</p> | <p>Abdallah OUBAH Responsable d'Affaires Qualifoudre N3 - 19004 07 69 38 34 57 a.oubah@1g-group.com</p> |

| DATE | INDICE | MODIFICATIONS |
|------------|--------|--------------------|
| 02/06/2025 | A | Première diffusion |
| | | |
| | | |

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G Foudre**.

ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|---|
| ARF | Analyse du Risque Foudre |
| ATEX | Atmosphère Explosive |
| BT | Basse Tension |
| CEM | Compatibilité Électromagnétique |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| ET | Étude Technique |
| HT | Haute Tension |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| IEMF | Impulsion Électromagnétique Foudre |
| IEPF | Installation Extérieure de Protection contre la Foudre |
| IIPF | Installation Intérieure de Protection contre la Foudre |
| INB | Installation Nucléaire de Base |
| INERIS | Institut National de l'Environnement industriel et des Risques |
| MALT | Mise À La Terre |
| MMR | Mesures de Maîtrise des Risques |
| Ng | Densité de foudrolement (nombre d'impacts par an au km ²) |
| NPF | Niveau de Protection contre la Foudre |
| PDA | Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage |
| PDT | Prise De Terre |
| RIA | Robinet d'Incendie Armé |
| Rp | Rayon de protection (paratonnerre) |
| SPF | Système de Protection Foudre |
| TGBT | Tableau Général Basse Tension |
| ZPF | Zone de Protection Foudre |

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------|--|-----------|
| CHAPITRE 1 | OBJET DE L'ÉTUDE | 6 |
| 1.1 | PRÉSENTATION DE LA MISSION | 6 |
| 1.2 | RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES | 7 |
| 1.3 | BASE DOCUMENTAIRE | 9 |
| CHAPITRE 2 | MÉTHOLOGIE | 10 |
| CHAPITRE 3 | SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre | 11 |
| CHAPITRE 4 | PROTECTION CONTRE LES EFFETS DIRECTS | 12 |
| 4.1 | GÉNÉRALITÉS SUR LES IEPF | 12 |
| 4.2 | LES DIFFÉRENTS TYPE D'IEPF | 13 |
| 4.3 | TRAVAUX À RÉALISER | 15 |
| CHAPITRE 5 | PROTECTION CONTRE LES EFFETS INDIRECTS | 24 |
| 5.1 | GÉNÉRALITÉS SUR LES IIPF | 24 |
| 5.2 | LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARAFoudRES | 24 |
| 5.3 | PROTECTION DES COURANTS FORTS | 25 |
| 5.4 | PROTECTION DES COURANTS FAIBLES | 32 |
| 5.5 | ÉQUIPOTENTIALITÉS | 33 |
| CHAPITRE 6 | PARAFoudRES SUR INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES | 34 |
| CHAPITRE 7 | PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ORAGEUX | 35 |
| 7.1 | PROTECTION CONTRE LES TENSIONS DE CONTACT ET DE PAS | 35 |
| 7.2 | DÉTECTION D'ORAGE | 35 |
| 7.3 | PROCÉDURE | 36 |
| CHAPITRE 8 | RÉALISATION DES TRAVAUX | 37 |
| CHAPITRE 9 | VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS | 38 |
| 9.1 | VÉRIFICATION INITIALE | 38 |
| 9.2 | VÉRIFICATION PÉRIODIQUE | 38 |
| 9.3 | VÉRIFICATION SUPPLÉMENTAIRE | 39 |
| 9.4 | MAINTENANCE | 39 |
| CHAPITRE 10 | BILAN DES TRAVAUX À RÉALISER | 40 |

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Calcul de distance de séparation.

Annexe 2 : Notice de Vérification & de Maintenance (NVM).

Annexe 3 : Carnet de Bord (CB).

Chapitre 1 OBJET DE L'ÉTUDE

1.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la réglementation (arrêté ministériel 11 avril 2017) relatif aux entrepôts couverts par la rubrique 1510 à enregistrement, le projet **MGV BROSSARD** situé sur la commune de **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17)** doit réaliser une Analyse de Risque Foudre (ARF), et une Etude Technique de protection contre la Foudre (ETF).

L'Analyse de Risque Foudre du site a été réalisée par **nos soins** (rapport n°**1GF.25.2720** du **30/05/2025**).

Cette analyse montre que certaines installations requièrent des protections contre la foudre vis-à-vis du risque de perte de vie humaine (R1).

Le présent document constitue **l'Étude Technique** de protection contre la foudre détaillée, pour les bâtiments étudiés, et pour chaque protection requise par l'Analyse de Risque Foudre, qu'elle soit une protection contre les effets directs ou contre les effets indirects de la foudre :

- Le type de protection existante ou complémentaire requise ;
- Ses caractéristiques techniques ;
- Sa localisation ;
- Les modalités de sa vérification.

L'installateur doit impérativement se reporter aux prescriptions particulières et à la description des travaux définis dans ce document pour la mise en place des protections dans les détails et se conformer aux documents de référence.

IMPORTANT : l'Étude Technique réglementaire, traitée dans le présent document, ne concerne que le risque de type R1 (perte de vie humaine). Elle ne concerne pas :

- **Les risques de dommages aux matériels électriques et électroniques** qui ne mettent pas en danger la vie humaine ;
- **Les risques de pertes de valeurs économiques (risque R4) ;**
- **Les risques d'impact médiatique** relatifs à un dommage physique (incendie / explosion).

Pour ces derniers risques, l'exploitant peut décider de façon purement volontaire d'aller au-delà des exigences réglementaires et mener des analyses de risque foudre complémentaires, voire de protéger une installation de façon déterministe.

1.2 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Textes réglementaires

| Arrêté | Désignation |
|---|--|
| Arrêté du 4 octobre 2010 modifié | Arrêté relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement. |
| Circulaire du 24 avril 2008 | Relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié. |
| Arrêté du 11 avril 2017 | Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. |

Normes de références

| Norme | Version | Désignation |
|------------------------|----------------|--|
| NF EN 62 305-1 | Novembre 2013 | Protection des structures contre la foudre - Partie 1 : Principes généraux. |
| NF EN 62 305-2 | Décembre 2012 | Protection des structures contre la foudre - Partie 2 : Évaluation du risque. |
| NF EN 62 305-3 | Décembre 2012 | Protection des structures contre la foudre : Partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains. |
| NF EN 62 305-4 | Décembre 2012 | Protection des structures contre la foudre : Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures. |
| NF C 17-102 | Septembre 2011 | Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage. |
| NF C 15-100 | Compil 2015 | Installations électriques basse tension. |
| NF EN 62 561-1 | Aout 2017 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 1 : exigences pour les composants de connexion. |
| NF EN 62 561-2 | Mars 2018 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 2 : exigences pour les conducteurs et les électrodes de terre. |
| NF EN 62 561-3 | Septembre 2017 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 3 : exigences pour les éclateurs d'isolement. |
| NF EN 62 561-4 | Décembre 2017 | Composants de système de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 4 : exigences pour les fixations de conducteur. |
| NF EN 62 561-5 | Décembre 2017 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 5 : exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre. |
| NF EN 62 561-6 | Mars 2018 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 6 : exigences pour les compteurs de coups de foudre. |
| NF EN 62 561-7 | Mars 2018 | Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) : Partie 7 : exigences pour les enrichisseurs de terre. |
| NF EN 61 643-11 | Mai 2014 | Parafoudres BT - Partie 11 : parafoudres connectés aux systèmes basse tension - Exigences et méthodes d'essai. |

| | | |
|-------------------------|--------------|---|
| CEI 61 643-21/A2 | Juillet 2013 | Parafoudres BT – Partie 21 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Prescriptions de fonctionnement et méthodes d'essais. |
| IEC 61 643-22 | Juin 2015 | Parafoudres BT – Partie 22 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Principes de choix et d'application. |
| NF EN IEC 62 793 | Juin 2018 | Protection contre la foudre - Systèmes d'alerte aux orages. |

Guides pratiques (à titre informatif)

| Guide | Version | Désignation |
|--|------------------------------|---|
| Guide UTE C 15-443 | Août 2004 | Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres. |
| Guide UTE C 15-712-1 | Juillet 2010 | Guide pratique des installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution. |
| Guide UTE C 61-740-52 | Mars 2011 | Parafoudres pour applications spécifiques incluant le courant continu - Partie 52 : principes de choix et d'application - Parafoudres connectés aux installations photovoltaïques. |
| Guide INERIS OMEGA 3 | Décembre 2011 | Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l'environnement. |
| Note QUALIFOUDRE n°1 | Décembre 2011 | Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Utilisation de la norme NF C 17-102 de septembre 2011. |
| Note QUALIFOUDRE n°2 | Décembre 2013 | Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1. |
| Note QUALIFOUDRE n°3 | Décembre 2013 | Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Notice de vérification et de maintenance. |
| Note QUALIFOUDRE n°4 | Juillet 2015 | Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Détermination du paramètre LFE défini dans la norme NF EN 62305-2 de 2012 |
| Note QUALIFOUDRE n°5 | Février 2017 | Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Critères d'acceptation des CSPF (Composants des Systèmes de Protection contre la Foudre) suivant la série NF EN 62561-* |
| Note QUALIFOUDRE n°6 | Octobre 2017 | Note d'information aux professionnels de la protection contre la foudre - Application de la valeur de la densité de foudroiement NSG et NG. |
| FAQ INERIS <i>Règles de bonnes pratiques</i> | Version 3.0 du 30/11/2023 | Règles spécifiques qui sont mises en œuvre pour les professionnels QUALIFOUDRE dans un objectif d'harmonisation des pratiques. |

1.3 BASE DOCUMENTAIRE

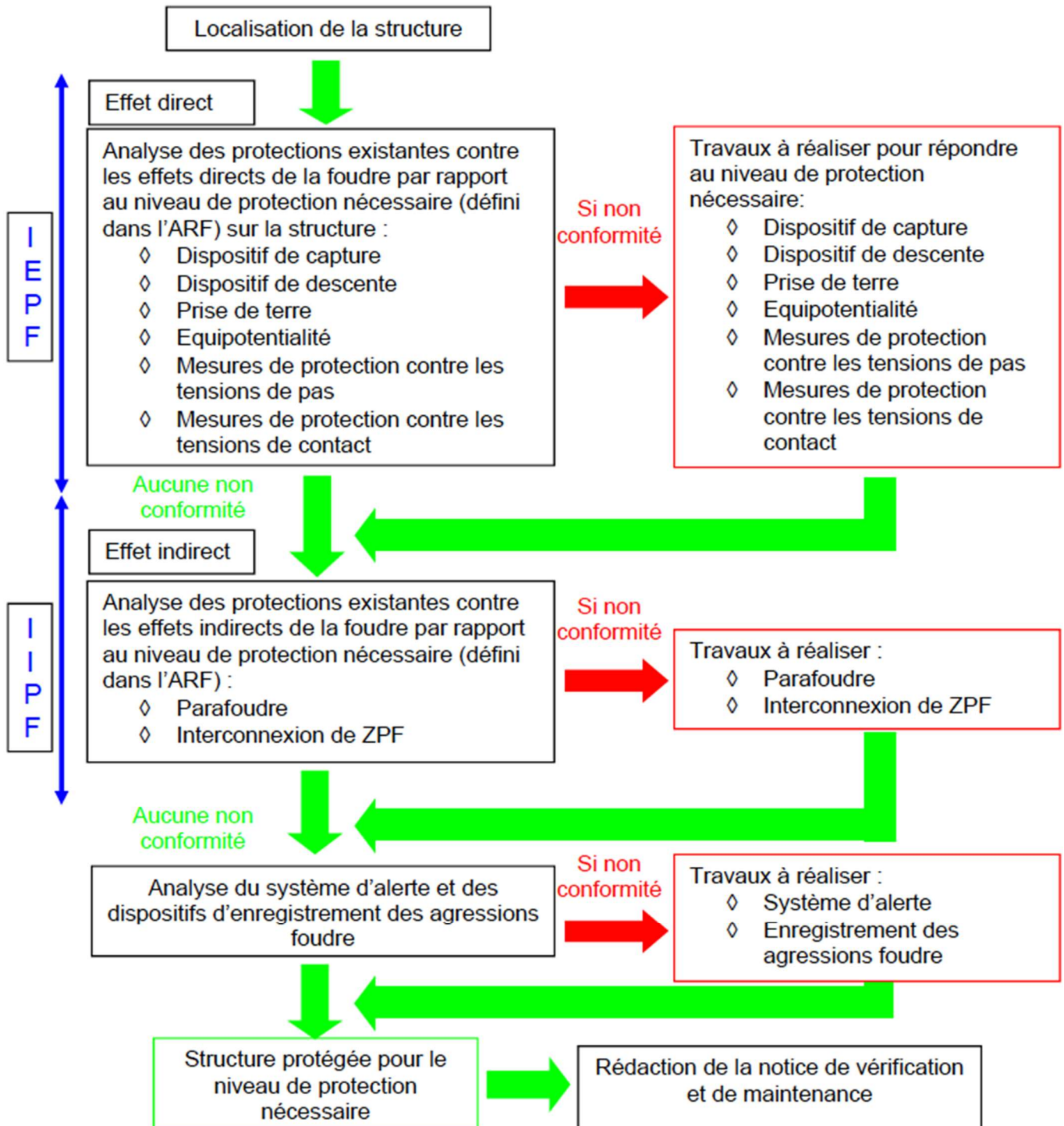
L'étude technique ci-après se base sur les conclusions de l'ARF ainsi que les informations et plans fournis par la société **AIRELLES ENVIRONNEMENT**.

Il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

| Documents | Auteur | Référence | Fourni |
|--|------------------------|--------------------------------|--------|
| Fiche de renseignement | 1G Foudre | 1GF.25.2720/FR du 30/05/2025 | ✓ |
| Analyse du risque foudre | | 1GF.25.2720 du 30/05/2025 | ✓ |
| Rubriques ICPE | AIRELLES ENVIRONNEMENT | - | ✓ |
| Plans de masse (Rdc sécurité incendie) | A26 | ANX 01 indice A du 29/04/2025 | ✓ |
| Plans de masse (espace verts) | | PC2 ESV indice A du 29/04/2025 | ✓ |
| Schémas électriques | - | - | ✗ |
| Plans des réseaux enterrés | - | - | ✗ |
| Synoptique HT/BT | - | - | ✗ |
| Porté à connaissance | - | - | ✗ |
| Zonage ATEX | - | - | SO |

Chapitre 2 MÉTHODOLOGIE

Pour chacune des structures nécessitant une protection contre la foudre, la méthodologie ci-dessous est appliquée.



Chapitre 3 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

Récapitulatif des résultats de l'Analyse du Risque Foudre

L'Analyse du Risque Foudre a été réalisée par nos soins (rapport n°1GF.25.2720 du 30/05/2025) conformément à la norme NF EN 62305-2.

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble du site, si oui ou non, l'analyse des dangers conduit à retenir un risque vis-à-vis des effets de la foudre, et si, dans ce cas il y a nécessité de protection.

| STRUCTURE | PROTECTION EFFETS DIRECTS | PROTECTION EFFETS INDIRECTS |
|---------------------------|--|---|
| ENTREPÔT | Niveau IV (ICPE) | Niveau IV |
| MMR | Sans Objet | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sprinkler ; ➤ Motopompes RIA ; ➤ Détection incendie . ➤ Détection gaz (H₂). |
| CANALISATIONS MÉTALLIQUES | Mise à la terre à prévoir pour les canalisations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eau (si métallique) ; ➤ RIA (si métallique) ; ➤ Sprinkler (si métallique). | |
| PRÉVENTION | Une mise en place de procédure spécifique (en interne) de prévention d'orage est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ne pas intervenir en toiture ; ➤ ne pas exercer d'activités en extérieur ; ➤ ne pas intervenir sur les installations électriques BT et courants faibles. | |

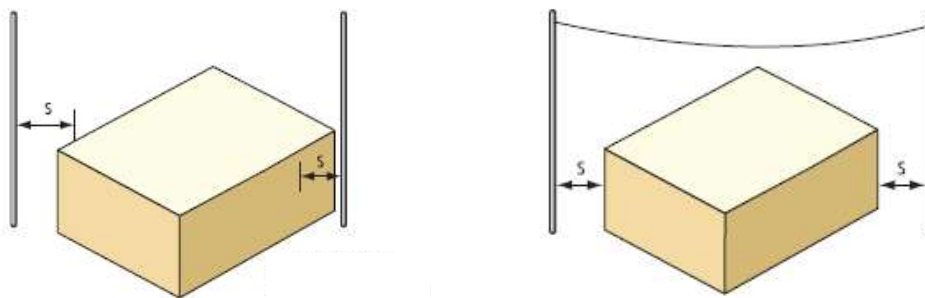
Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets. L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.

Chapitre 4 PROTECTION CONTRE LES EFFETS DIRECTS

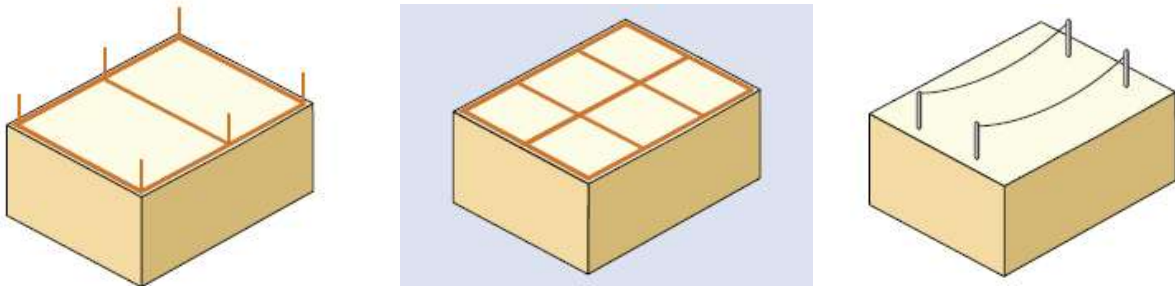
4.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IEPF

Une installation extérieure de protection contre la foudre permet de protéger une structure contre les impacts directs de la foudre ; elle peut être **isolée ou non de la structure à protéger**.

- **Installation isolée** : les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière que le trajet du courant de foudre maintienne une distance de séparation adéquate pour éviter les étincelles dangereuses (dans le cas de parois combustibles, de risque d'explosion et d'incendie, de contenus sensibles au champ électromagnétiques de foudre).



- **Installation non isolée**, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière que le trajet du courant de foudre puisse être en contact avec la structure à protéger, ce qui est le cas pour la majorité des bâtiments.



La probabilité de pénétration d'un coup de foudre dans la structure à protéger est considérablement réduite par la présence d'un dispositif de capture convenablement conçu.

Un Système de Protection Foudre (SPF) est constitué de 3 principaux éléments :

- Dispositif de capture ;
- Conducteur de descente ;
- Prise de terre.

4.2 LES DIFFÉRENTS TYPE D'IEPF

4.2.1 PROTECTION PASSIVE

La **protection par système passif** (norme NF EN 62305-3) consiste à répartir sur le bâtiment à protéger des dispositifs de capture à faible rayon de couverture, des conducteurs de descente et des prises de terre foudre.

Ils peuvent être constitués par une combinaison des composants suivants :

- Fils tendus ;
- Paratonnerre à tige simple ;
- Maillage et/ou composants naturels...

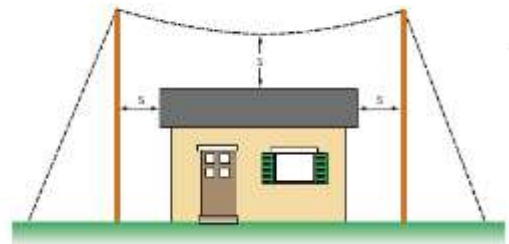
Ces composants doivent être installés aux coins, aux points exposés et sur les rebords suivant 3 méthodes :

1. Fils tendus

Ce système est composé d'un ou plusieurs conducteurs tendus au-dessus des installations à protéger.

Les conducteurs doivent être reliés à la terre à chacune de leur extrémité.

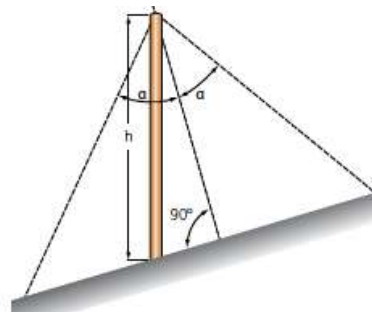
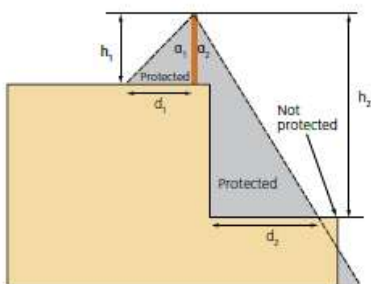
L'installation de fils tendus doit tenir compte de la tenue mécanique, de la nature de l'installation et des distances d'isolement.



2. Paratonnerre à tige simple

Ce type d'installation consiste en la mise en place d'un ou plusieurs paratonnerres à tiges simples, en partie haute des structures à protéger.

L'angle de protection concernant la zone protégée par ces tiges dépend du niveau de protection requis sur le bâtiment concerné et de la hauteur du dispositif de capture au-dessus du volume à protéger.



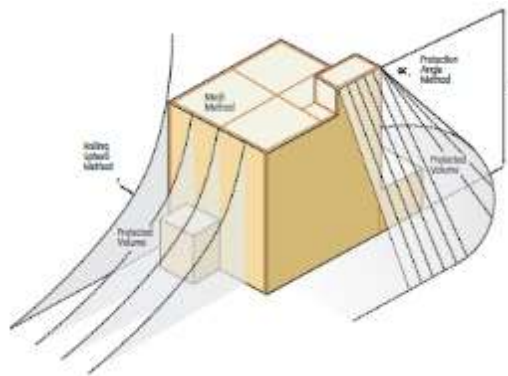
Détermination de l'angle de protection en fonction de la hauteur de la tige du paratonnerre et du niveau de protection.

3. Cages maillées

La protection par cage maillée consiste en la réalisation sur le bâtiment d'une cage à mailles reliées à des prises de terre.

Le système à cage maillée répartit l'écoulement des courants de foudre entre les diverses descentes, et ceci d'autant mieux que les mailles sont plus serrées.

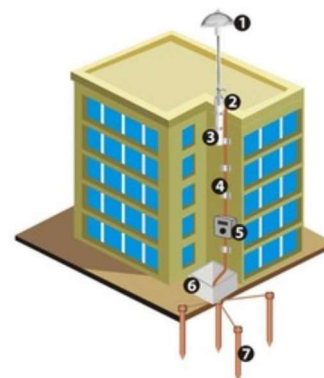
La largeur des mailles en toiture et la distance moyenne entre deux descentes dépendent du niveau de protection requis sur le bâtiment.



4.2.2 PROTECTION ACTIVE

La **protection par système actif** avec mise en place de Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA) dont le rayon de couverture est amélioré par un dispositif ionisant.

La norme NF C 17-102 définit la méthode d'essai permettant d'évaluer l'avance à l'amorçage et, par voie de conséquence, le rayon de protection offert par ce type de paratonnerre.



| RAYONS DE PROTECTION | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| h | I | | | II | | | III | | | IV | | |
| | 30 | 45 | 60 | 30 | 45 | 60 | 30 | 45 | 60 | 30 | 45 | 60 |
| 2 | 11,4 | 15 | 19,2 | 13,2 | 16,8 | 21 | 15 | 19,2 | 24 | 16,8 | 21,6 | 26,4 |
| 3 | 16,8 | 22,8 | 28,8 | 19,8 | 25,2 | 31,2 | 22,8 | 28,8 | 35,4 | 25,2 | 34,2 | 39 |
| 4 | 22,8 | 30,6 | 38,4 | 26,4 | 34,2 | 41,4 | 30 | 39 | 46,8 | 34,2 | 43,2 | 52,2 |
| 5 | 28,8 | 37,8 | 47,4 | 33 | 42,6 | 51,6 | 37,8 | 48,6 | 58,2 | 42,6 | 53,4 | 64,2 |
| 6 | 28,8 | 37,8 | 47,4 | 33 | 42,6 | 52,2 | 38,4 | 48,6 | 58,2 | 43,2 | 54 | 64,8 |
| 10 | 29,5 | 38,6 | 47,5 | 33,7 | 43,4 | 52,5 | 39,7 | 50 | 59,7 | 45,3 | 55,2 | 65,4 |
| 20 | 29,7 | 39 | 48 | 33,9 | 44 | 54 | 40 | 51,6 | 62,4 | 45,7 | 57 | 67,8 |

Rayon de protection (R_p) des PDA en fonction de la **hauteur** du paratonnerre (h en mètre),
 de l'**avance à l'amorçage** (Δt en μs) et du **niveau de protection**.

Nota : le tableau ci-dessus tient compte du coefficient de réduction de 40 % appliqué aux rayons de protection des PDA, conformément à l'arrêté du 10 octobre 2010 modifié concernant la protection foudre des ICPE.

4.3 TRAVAUX À RÉALISER

4.3.1 NIVEAU DE PROTECTION

Les niveaux de protection déterminés dans l'analyse du risque foudre sur les bâtiments du site sont :

| | Niveau |
|----------|--------|
| ENTREPÔT | IV |

4.3.2 CHOIX DU TYPE DE PROTECTION

Comme évoqué dans le § 5.2, différents types de protection contre les effets directs de la foudre peuvent être envisagés : fils tendus, cage mailée, paratonnerre à tige simple ou à dispositif d'amorçage, composants naturels...

Sous certaines conditions, les composants naturels en matériaux conducteurs constituant la structure du bâtiment (ex : charpente métallique, armatures en acier, IPN...) peuvent être utilisés comme une partie de l'installation de protection. Dans le cas présent, cette méthode ne peut pas être retenue pour les raisons suivantes :

- Absence de garantie sur la continuité électrique entre les différents éléments de la structure ;
- Présence de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- La toiture sera recouverte d'un matériau isolant (étanchéité).

Compte tenu des caractéristiques du site et des éléments ci-dessus, nous retenons le système de protection par paratonnerre à dispositif d'amorçage (PDA), issu de la norme NF C 17-102.

En effet, nous préconisons la méthode de protection par Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage (PDA) pour les raisons suivantes :

- Une mise en œuvre aisée et simplifiée ;
- Nombre de dispositifs de capture et de conducteurs de descente diminués ;
- Travaux de terrassement moins conséquent ;
- Vérification et maintenance simplifiées ;
- Coût des travaux inférieure aux systèmes de protection foudre passifs (cages mailées, tiges simples...).

Nota : Les solutions proposées dans ce rapport visent à augmenter l'immunité du site face à la foudre sans toutefois obtenir une garantie d'efficacité à 100 %.

Cependant, la mise en œuvre des dispositions préconisées doit réduire de façon significative les dégâts susceptibles d'être causés par la foudre sur les structures et les équipements et diminuer le risque de perte de vie humaine jusqu'à la valeur fixée par la norme NF EN 62305-2.

4.3.3 IEPF A METTRE EN PLACE

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Dispositifs de capture

- Mise en place de **3 PDA testables** (de préférence à distance) :
 - Avance à l'amorçage Δt : **60 μ s** ;
 - Hauteur installation : **5 m** de dépassement de toiture ;
 - Niveau de protection : **IV (ICPE)** ;
 - Rayon de protection : **64 m** ;
 - Implantation : compte tenu de l'absence de panneaux photovoltaïques, les PDA seront installés en **toiture**.

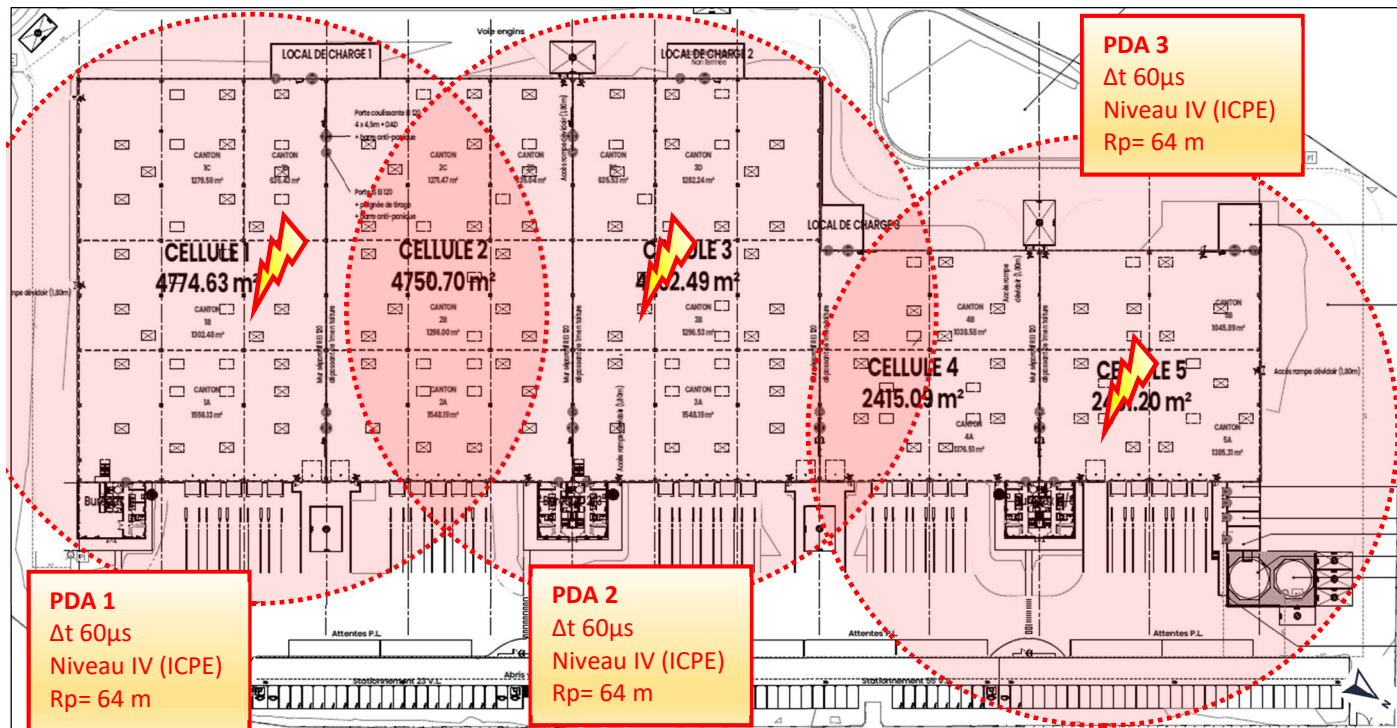
Circuits de descente

- Réalisation de **6 circuits de descente** en conducteur normalisé fixés tous les 33 cm à l'aide de fixations adaptées au support ;
- Mise en place, au bas de chaque conducteur de descente, d'un **joint de contrôle** permettant la mesure de la prise de terre et d'une **gaine de protection** afin de protéger le conducteur sur une hauteur de 2 mètres contre d'éventuels chocs mécaniques ;
- Mise en place, au bas de chaque conducteur de descente, d'un **compteur de coups de foudre** afin de comptabiliser le nombre réel d'impacts sur l'installation ;
- Mise en place d'une **pancarte d'avertissement** au niveau de chaque gaine de protection afin de réduire les risques de lésions dus aux tensions de contact et de pas ;
- Respect des **distances de séparation**. Si nécessaire, réalisation des **liaisons équipotentielles** en conducteur normalisé entre les conducteurs de descente et les masses métalliques à proximité (voir calcul distance de séparation « s »).

Prises de terre

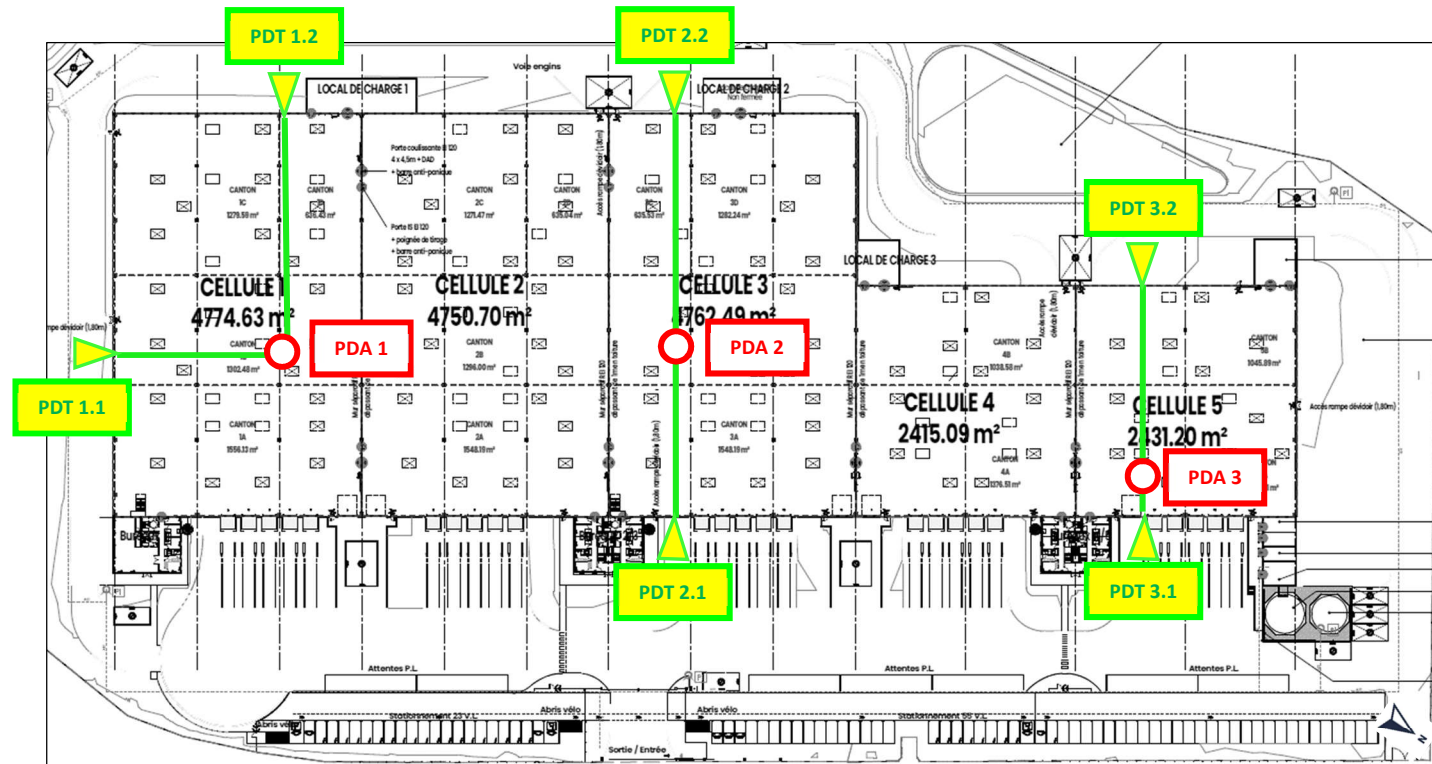
- Réalisation de **6 prises de terre normalisées de type A** (résistance inférieure à 10 Ω) constituées d'un ensemble de piquets reliés entre eux par un conducteur normalisé ;
 - *La réalisation de prise de terre de type B pourra également être envisagée dans le cas où le circuit de terre à fond de fouille soit en cuivre nue de section 50 mm².*
- Mise en place, pour chaque prise de terre, d'un **regard de visite** afin de permettre l'isolement et la mesure de la valeur ohmique de la prise de terre paratonnerre ;
- Réalisation d'une **interconnexion** entre les prises de terre paratonnerre et le réseau de terre des masses du bâtiment en conducteur normalisé.

Plan d'implantation des PDA :



Échelle : — 10 m

Plan d'implantation des PDT :



Légende :

- Paratonnerres
- Circuits de descente
- ▶ Prises de terre paratonnerre

RÈGLES D'INSTALLATION

Conducteur de descente

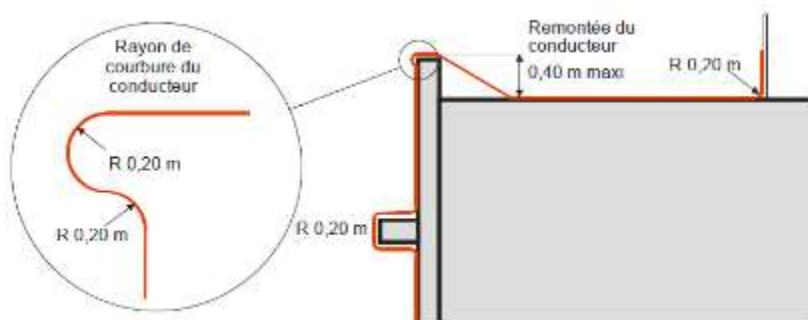
Selon la norme NFC 17-102, les PDA doivent être connectés à au moins deux conducteurs de descente. Néanmoins, la norme NFC 17-102 version 2011 nous indique que lorsque plusieurs PDA se trouvent sur le même bâtiment, les conducteurs de descente peuvent être mutualisés. Ainsi, s'il y a n PDA sur le toit, il n'est pas systématiquement nécessaire d'avoir $2n$ conducteurs de descente mais un minimum de n conducteurs de descentes spécifiques est nécessaire.

Chacun des conducteurs de descente doit être fixé au PDA au moyen d'un système de connexion placé sur le mât. Ce dernier doit comprendre un élément d'adaptation mécanique qui garantira un contact électrique permanent.

Les conducteurs de descente doivent être installés de sorte que leurs cheminements soient aussi directs et aussi courts que possible, en évitant les angles vifs et les sections ascendantes (les rayons de courbure doivent être supérieurs à 20 cm).

Les conducteurs de descente ne doivent pas cheminer le long des canalisations électriques ou croiser ces dernières.

Il convient d'éviter tout cheminement autour des acrotères, des corniches et plus généralement des obstacles. Une hauteur maximale de 40 cm est admise pour passer au-dessus d'un obstacle avec une pente de 45° ou moins.



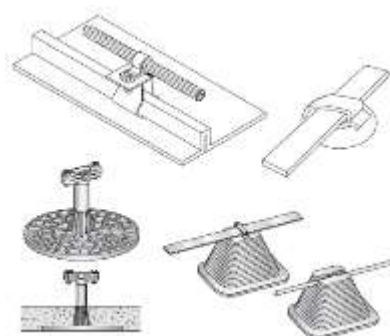
Prévoir des réservations dans les acrotères pour le passage des conducteurs si les remontées sont supérieures à 40cm.

Fixation du conducteur de descente

Les conducteurs de descente doivent être fixés à raison de **trois fixations par mètre** (environ tous les 33 cm).

Il convient que ces fixations soient adaptées aux supports et que leur installation n'altère pas l'étanchéité du toit. Les fixations par percements systématiques du conducteur de descente doivent être proscrites.

Tous les conducteurs doivent être connectés entre eux à l'aide de colliers ou raccords de nature identique, de soudures ou d'un brasage.



Distance de séparation

La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas de formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente et une masse conductrice voisine.

Les conducteurs de descente devront être éloignés de la distance s (voir *courbe en annexe 1*) de toutes les masses métalliques existantes.

Dans le cas où cette contrainte ne pourrait être respectée, les masses métalliques concernées (skydômes, garde-corps, échelle à crinolines, aérothermes...) devront être reliées aux conducteurs de descente par un conducteur de même nature que celui-ci.

Les courants forts/faibles devront être blindés (caméras, éclairages, antenne hertzienne) ou protégés à l'aide de parafoudres (parafoudres BT et coaxiaux).

Matériaux et dimensions

Les matériaux et dimensions des conducteurs de descente devront respectés les prescriptions de la norme NF EN 62561-2.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et section minimale des conducteurs de capture, des tiges et des conducteurs de descente.

| Matériau | Configuration | Section minimale |
|---|-------------------------------------|--------------------|
| Cuivre, cuivre étamé, acier galvanisé à chaud, acier inoxydable | Plaque pleine (épaisseur min. 2 mm) | 50 mm ² |
| Aluminium | Plaque pleine (épaisseur min. 3 mm) | 70 mm ² |

Joint de contrôle / Borne de coupure

Chaque conducteur de descente doit être muni d'un joint de contrôle permettant de déconnecter la prise de terre pour procéder à des mesures.

Les joints de contrôle sont en général installés sur les conducteurs de descente en partie basse juste au-dessus de la gaine de protection.

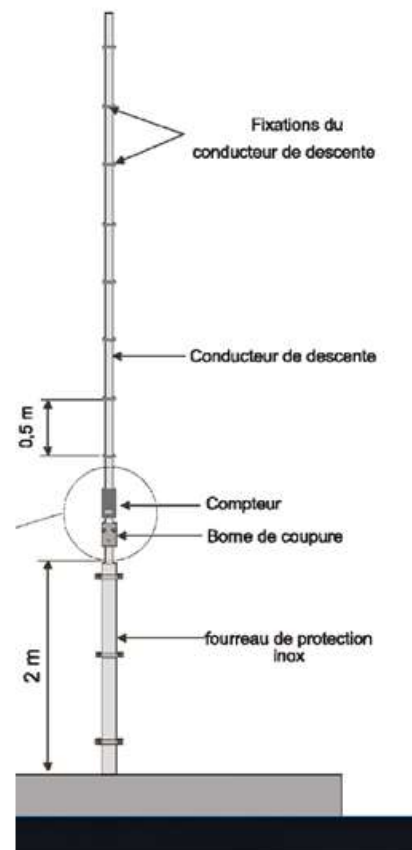
Pour les conducteurs de descente installés sur des parois métalliques ou les SPF non équipés de conducteurs de descente spécifiques, des joints de contrôle doivent être insérés entre chaque prise de terre et l'élément métallique auquel la prise de terre est connectée. Ils sont alors installés à l'intérieur d'un regard de visite (conforme à la NF EN 62561-2) comportant le symbole prise de terre.

Compteur de coup de foudre

Selon l'article 21 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, les agressions de la foudre sur site doivent être enregistrées. Afin de comptabiliser les impacts de la foudre plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Un compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre ;
- Un compteur de coups de foudre au niveau du parafoudre type 1 ;
- Un abonnement de télécomptage à MÉTÉORAGE.

Dans notre cas, la solution retenue est le compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre. Il doit être situé de préférence juste au-dessus du joint de contrôle et être conforme à la NF EN 62561. Il faut au minimum **un compteur par paratonnerre**.



Prise de terre

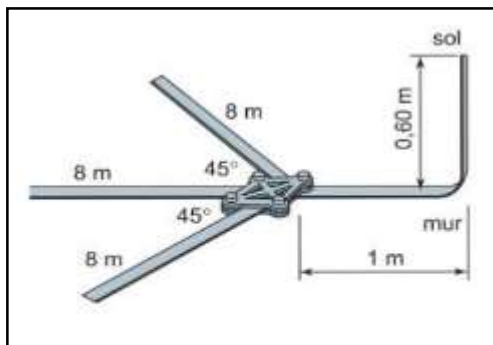
Elles devront satisfaire les exigences suivantes :

- la valeur de résistance mesurée à l'aide d'un équipement classique doit être la plus basse possible (inférieure à 10 Ω). Cette résistance doit être mesurée au niveau de la prise de terre isolée de tout autre composant conducteur. L'installateur a donc en charge tous les éventuels travaux complémentaires nécessaires, afin d'obtenir une valeur inférieure à 10 Ohms.
- éviter les prises de terre équipées d'un composant vertical ou horizontal unique excessivement long (> 20 m) afin d'assurer une valeur d'impédance ou d'inductance la plus faible possible.

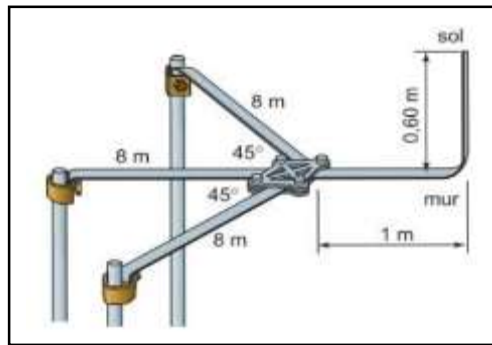
Trois configurations sont possibles pour réaliser une prise de terre type A :

Patte d'oie (type A1)

La prise de terre sera disposée sous forme de patte d'oie de grandes dimensions et enterrée à une profondeur minimum de 50 cm à l'aide de conducteurs de même nature et section que les conducteurs de descente, à l'exception de l'aluminium,



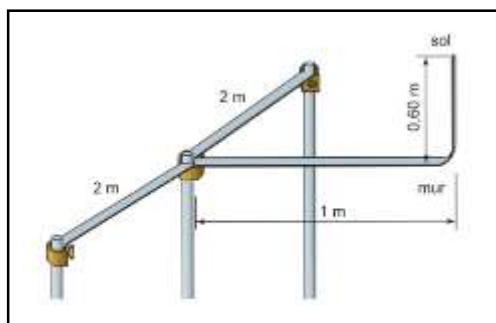
Forme « patte d'oie »



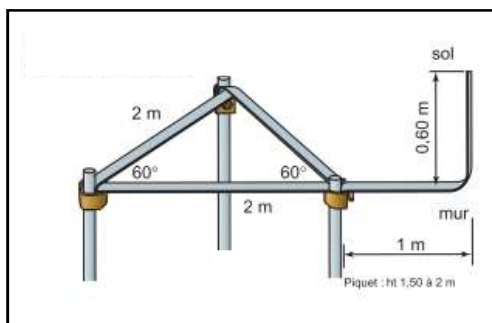
Forme « patte d'oie améliorée »

Prise de terre en ligne ou triangle (type A2)

La prise de terre type sera composée de plusieurs électrodes verticales d'une longueur totale minimum à 6 m à une profondeur minimum de 50 cm, disposée en ligne et séparées les unes des autres par une distance égale à au moins la longueur enterrée. Les électrodes seront interconnectées par un conducteur enterré identique au conducteur de descente ou aux caractéristiques compatibles avec ce dernier.



Forme « en ligne »



Forme « en triangle »

Les matériaux et dimensions des électrodes de terre devront respectés les prescriptions de la norme NF EN 62561-6. Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et dimensions minimales des électrodes de terre :

| Matériau | Configuration | Dimensions minimales | |
|------------------|---|----------------------|---------------------|
| | | Électrode de terre | Conducteur de terre |
| Cuivre | Torsadé, rond plein, plaquer pleine (épaisseur min. 2 mm) | | 50 mm ² |
| | Rond plein | ø15 mm | |
| | Tuyau (épaisseur 2 mm) | ø20 mm | |
| Acier | Rond plein galvanisé | ø 16 mm | ø 10 mm |
| | Tube galvanisé | ø 25 mm | |
| Acier inoxydable | Rond plein | ø 15 mm | ø 10 mm |

Dispositions complémentaires

Lorsque la résistivité élevée du sol empêche d'obtenir une résistance de prise de terre inférieure à 10 Ω à l'aide des mesures de protection normalisées ci-avant, les dispositions complémentaires suivantes peuvent être utilisées :

- Ajout d'un matériau naturel non corrosif de moindre résistivité autour des conducteurs de mise à la terre ;
- Ajout d'électrodes de terre à la disposition en forme de patte d'oie ou connexion de ces dernières aux électrodes existantes ;
- Application d'un enrichisseur de terre conforme à la NF EN 62561-7.

Lorsque l'application de toutes les mesures ci-dessus ne permettent pas d'obtenir une valeur de résistance inférieure à 10 Ω, il peut être considéré que la prise de terre de Type A assure un écoulement acceptable du courant de foudre lorsqu'elle comprend une longueur totale d'électrode enterrée d'au moins :

- 160 m pour le niveau de protection I ;
- 100 m pour les niveaux de protection II, III et IV.

Dans tous les cas, il convient que chaque élément vertical ou horizontal ne dépasse pas 20 m de long.

La longueur nécessaire peut être une combinaison d'électrodes horizontales (longueur cumulée L1) et d'électrodes verticales (longueur cumulée L2) avec l'exigence suivante :

- 160 (respectivement 100 m) < L1 + 2xL2.

Équipotentialités des prises de terre

Il convient de connecter les prises de terre des paratonnerres à dispositif d'amorçage au fond de fouille du bâtiment à l'aide d'un conducteur normalisé (voir NF EN 50164-2) par un dispositif déconnectable situé de préférence dans un regard de visite (ou barrette de déconnexion) comportant le symbole « *Prise de terre* ».

Conditions de proximité

Les composants de la prise de terre du SPF à dispositif d'amorçage doivent être à au moins **2 m de toute canalisation métallique ou canalisation électrique enterrée** si ces canalisations ne sont pas connectées d'un point de vue électrique à la liaison équipotentielle principale de la structure.

Pour les sols dont la résistivité est supérieure à 500 Ω m, la distance minimum est portée à 5 m.

Tension de contact et de pas

Pour limiter le phénomène des tensions de pas et de contact à proximité des descentes, le maître d'œuvre doit prévoir l'une des solutions suivantes :

- L'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50 μ s, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé ;
- Des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

Chapitre 5 PROTECTION CONTRE LES EFFETS INDIRECTS

Les niveaux de protection déterminés dans l'analyse du risque foudre sur les bâtiments du site sont :

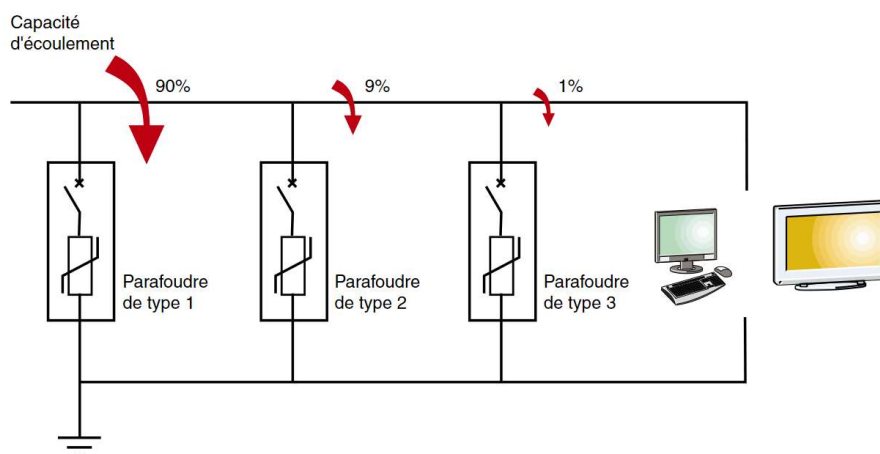
| | |
|-----------------|---------------|
| | Niveau |
| ENTREPÔT | IV |

5.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IIPF

La protection foudre se structure de la même façon qu'une protection disjoncteur : les parafoudres de plus forte capacité d'écoulement sont en tête d'installation et ceux qui ont des caractéristiques plus faibles sont situés dans les tableaux divisionnaires ou dans les tableaux terminaux.

Dans l'organisation de la protection foudre, on distingue donc :

- **La protection de tête** : elle est située en tête d'installation, au niveau du TGBT ou en tête des bâtiments si l'installation en comporte plusieurs.
- **La protection fine** : elle est positionnée au plus proche des récepteurs



5.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARAFOUDRES

Les parafoudres permettent de réaliser la protection de tête pour certains, ou la protection fine, et se classent de la façon suivante :

- **Les parafoudres de type 1** : avec une très forte capacité d'écoulement, ils sont destinés à la protection de tête des bâtiments équipés de paratonnerres.
- **Les parafoudres de type 2** : avec une forte capacité d'écoulement, ils servent pour la protection de tête en l'absence de paratonnerre.
- **Les parafoudres de type 1 + 2** : parafoudres qui satisfont aux essais de parafoudre de type 1 et de type 2.
- **Les parafoudres de type 3** : ils sont exclusivement réservés à la protection fine des récepteurs et s'installent derrière un type 1 ou un type 2.

5.3 PROTECTION DES COURANTS FORTS

5.3.1 DÉTERMINATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DES PARAFOUDRES

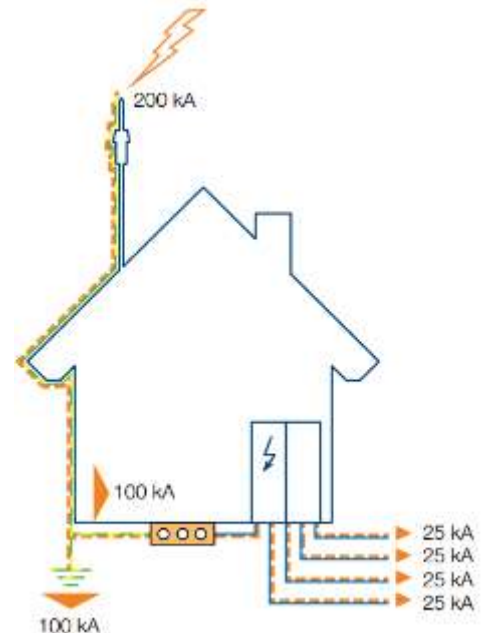
5.3.1.1 PARAFOUDRE TYPE 1

Ces parafoudres sont obligatoires étant donné la présence d'un dispositif de capture (PDA).

Ces parafoudres doivent être soumis aux essais de classe I, caractérisés par des injections d'ondes de courant de type 10/350 µs, représentatives du courant de foudre généré lors d'un impact direct.

Pour le dimensionnement des parafoudres de **TYPE 1**, la norme NF EN 62305 -1 précise que lorsque le courant de foudre s'écoule à la terre, il se divise en 2 :

- 50 % vers les prises de terre ;
- 50 % dans les éléments conducteurs et les réseaux pénétrant dans la structure.



Calcul du courant I_{imp} des parafoudres de type 1 :

Détermination du courant I_{imp} que doit pouvoir écouler le parafoudre sans destruction : le parafoudre doit pouvoir écouler au minimum 50% du courant de foudre direct en onde 10/350 µs.

| Niveau de protection | $I_{imp} \text{ max (kA)}$ |
|----------------------|----------------------------|
| I | 200 |
| II | 150 |
| III | 100 |
| IV | |

Le niveau de protection calculé dans l'Analyse du Risque Foudre conduit à déterminer le courant foudre que doit pouvoir écouler le parafoudre. Ce courant est donné par la formule suivante :

$$I_{imp} = \frac{0,5}{n \times m} \times I_{imp} \text{ max}$$

Où **n** le nombre de pôles du câble électrique concerné et **m** est le nombre de réseaux entrants incluant câbles électriques (excepté les lignes téléphoniques) et conduites métalliques.

Nous retenons donc les valeurs suivantes :

| Niveau de protection | Régime de neutre | $I_{imp\ max}$ | n | m |
|----------------------|------------------|----------------|----------|----------|
| IV | TN | 100 | 4 | 3 |

avec $n \rightarrow TRI + PEN$

$m \rightarrow ALIM\ HT + BORNE\ DE\ RECHARGE + ÉCLAIRAGE$

D'où

$$I_{imp} = 100 \times \frac{1}{2} \times \frac{1}{4 \times 3} = 4,17\ kA$$

On retrouve ainsi les résultats suivants :

Courant de choc I_{imp} en onde 10/350 $\mu s \geq 12,5\ kA^*$

* Valeur minimum imposée par la norme NF C 15-100.

Niveau de protection $U_p \leq 2,5\ kV^*$

* Valeur maximale à l'origine d'une installation.

Dispositif de coupure associé

Un dispositif de protection (calibre selon spécification constructeur) contre les courts-circuits devra être installé en amont du parafoudre (type sectionneur fusibles ou autre). Ces caractéristiques seront conformes aux recommandations du constructeur du parafoudre.

Pour le TGBT, le pouvoir de coupure doit être au moins égal au courant maximal de court-circuit présumé de l'installation (I_{k3} non communiqué).

Caractéristiques du parafoudre type 1

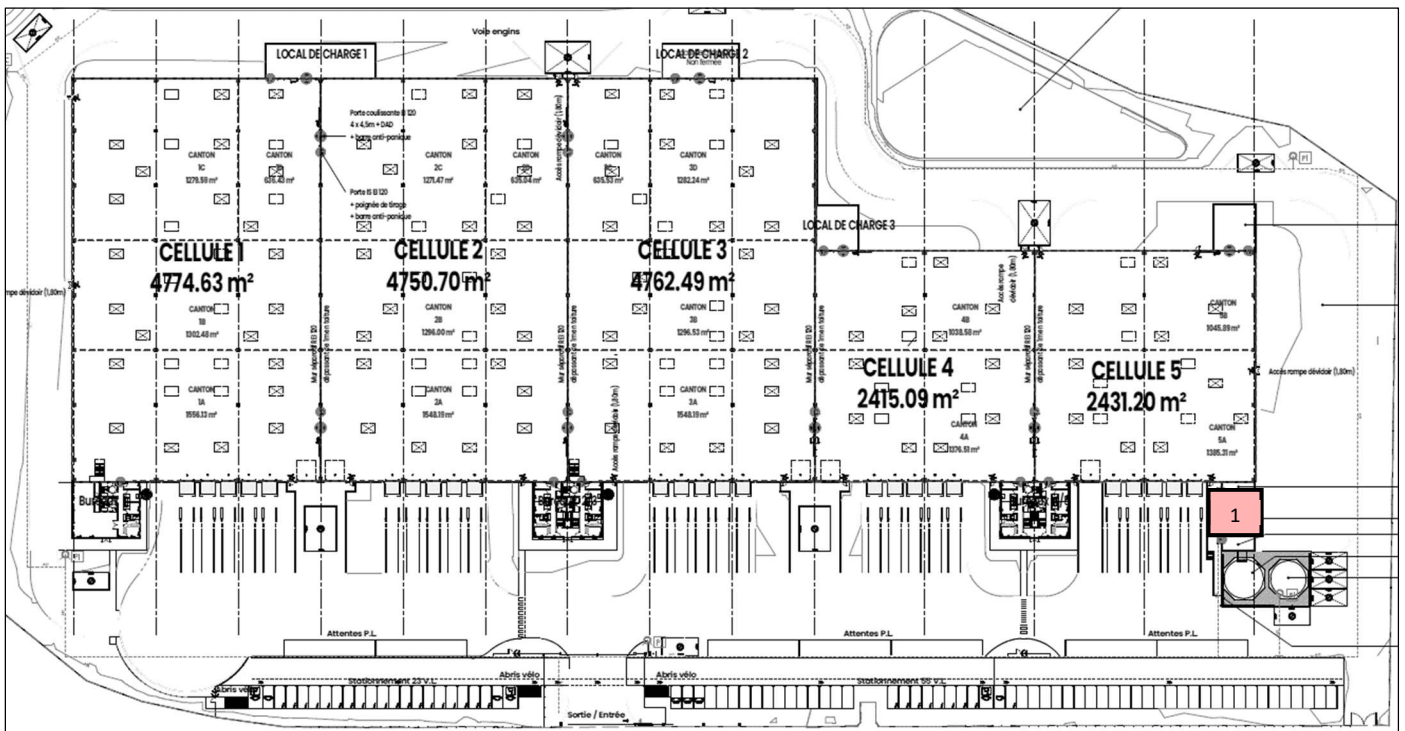
Le parafoudre devra avoir les caractéristiques suivantes selon CEI 61643-11 et guide UTE C 15-443 :

- Régime de neutre : **TN (à confirmer)**;
- Tension nominale : **$U_n = 400\ V$** ;
- Courant maximum de décharge (onde 10/350 μs) : **$I_{imp} \geq 12,5\ kA$** ;
- Niveau de protection : **$U_p \leq 2,5\ kV$** ;
- Forme onde du courant : **10/350 μs** ;
- Signalisation de défaut en face avant ;
- Ce parafoudre doit être accompagné d'un dispositif de déconnexion.

Liste des parafoudres de TYPE 1 à installer :

| PARAFOUDRE TYPE 1 | |
|--|--|
| LOCALISATION | CARACTÉRISTIQUES |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">1</div> TGBT | TRI + N 400 V $I_{imp} 12,5 \text{ kA} - U_p \leq 2,5 \text{ kV}$ |

Plan d'implantation du parafoudre de type 1 :



5.3.1.2 PARAFoudre TYPE 2

La protection Type 2, est dédiée à la protection contre les effets indirects de la foudre et a pour but de limiter la tension résiduelle de la protection primaire.

Il est donc obligatoire de prévoir l'installation, au niveau des armoires secondaires ou TD alimentant des équipements liés au **MMR** des parafoudres Type 2 conformément à la norme NF EN 62305-4.

Choix du courant nominal de décharge (In) :

A l'origine d'une installation alimentée par le réseau de distribution publique, le courant nominal de décharge (In) recommandé est de 5 kA (en onde 8/20 µs) pour les parafoudres Type 2.

Une valeur plus élevée donnera une durée de vie plus longue.

Évaluation du niveau d'exposition aux surtensions de foudre :

Le niveau d'exposition aux surtensions de foudre dénommé F est évalué par la formule suivante :

$$F = Nk (1,6 + 2 LBT + \delta)$$

- **Nk** (Niveau kéraunique local) = **4,8**
- **LBT** est la longueur en Km de la ligne basse tension « BT » alimentant l'installation.
(Pour information, pour des valeurs supérieures ou égales à 0,5 km, on retiendra une valeur → LBT = 0,5).
- **δ** est un coefficient prenant en compte la situation de la ligne et celle du bâtiment. La valeur du coefficient retenue est donnée dans le Tableau 2 du guide UTE C 15-443 :

| Situation de la ligne BT et des bâtiments | Coefficient δ |
|--|---------------|
| Complètement entouré de structures | 0 |
| Quelques structures à proximité ou inconnue | 0,5 |
| Terrain plat ou découvert | 0,75 |
| Sur une crête, présence de plan d'eau, site montagneux | 1 |

Application de la formule :

$$F = 4,8 \times (1,6 + (2 \times 0,5) + 0,5)$$

Soit : **F = 14,88**

Le Tableau 6 du guide UTE C 15-443 permet d'optimiser le choix de (I_n) en fonction du paramètre F :

| Estimation du risque F | I_n (kA) |
|------------------------|------------|
| $F \leq 40$ | 5 |
| $40 < F \leq 80$ | 10 |
| $F > 80$ | 20 |

Conformément au guide UTE C 15-443, à Le courant nominal de décharge minimum (I_n) retenu pour les parafoudres Type 2 sur ce site est de 5 kA au minimum.

Choix du niveau de protection (U_p)

Le niveau de protection en tension (U_p) est le paramètre le plus important pour caractériser le parafoudre. Il indique le niveau de surtension aux bornes du parafoudre.

Le niveau de protection en tension (U_p) du parafoudre doit être coordonné à la tension de tenue aux chocs du matériel à protéger.

Niveau de protection $U_p \leq 1,5$ kV (sous $I_n = 5$ kA)

* Conformément à la norme NF C 15-100 pour des armoires secondaires.

Dispositif de coupure associé

Un dispositif de protection (calibre selon spécification constructeur) contre les courts-circuits devra être installé en amont du parafoudre (type sectionneur fusibles ou autre). Ces caractéristiques seront conformes aux recommandations du constructeur du parafoudre.

Caractéristiques des parafoudres type 2

Les parafoudres devront avoir les caractéristiques suivantes selon CEI 61643-11 et guide UTE C 15-443 :

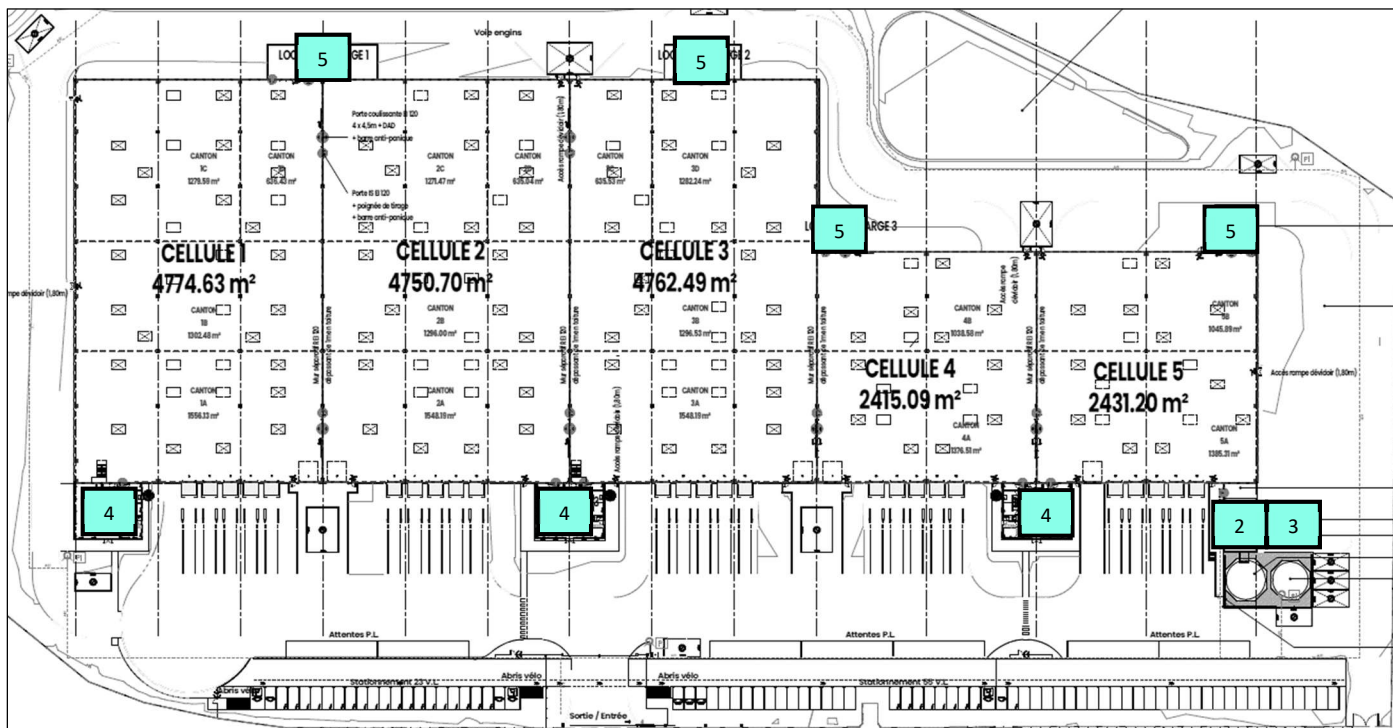
- Régime de neutre : **TN (à confirmer)**;
- Tension nominale : **$U_N = 230$ V / 400 V** ;
- Intensité nominale de décharge (en onde 8/20 μ s) : **$I_n \geq 5$ kA** ;
- Niveau de protection : **$U_p = 1,5$ kV** ;
- Intensité maximale de décharge (en onde 8/20 μ s) : **$I_{max} \geq 10$ kA** ;
- Forme onde du courant : **8/20 μ s** ;
- Signalisation de défaut en face avant ;
- Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

Liste des parafoudres de type 2 à installer :

| PARAFODRES TYPE 2 | | |
|-------------------|------------------------------------|--|
| | LOCALISATION | CARACTÉRISTIQUES |
| 2 | TD SPRINKLER | TRI + N 400 V In 5 kA – Up ≤ 1,5 kV |
| 3 | SURPRESSEUR RIA | TRI + N 400 V In 5 kA – Up ≤ 1,5 kV |
| 4 | DÉTECTION INCENDIE x3 | MONO 230 V In 5 kA – Up ≤ 1,5 kV |
| 5 | DÉTECTION GAZ (H ₂) x4 | MONO 230 V In 5 kA – Up ≤ 1,5 kV |

NOTA : L'installation des parafoudres de type 2 devra impérativement respecter les recommandations du guide UTE C 15-443 et respecter une homogénéité des marques afin d'assurer la coordination entre les parafoudres.

Plan d'implantation prévisionnel des parafoudres de type 2 :



5.3.2 RACCORDEMENT

L'efficacité de la protection contre la foudre dépend principalement de la qualité de l'installation des parafoudres.

En cas de coup de foudre, l'impédance des câbles électriques augmente de façon importante (l'impédance du circuit croît également avec sa longueur). La loi d'ohm nous impose $U = Zi$ et, en cas de coup de foudre, i est très grand.

Ainsi la longueur L1, L2 et L3 de la règle des «50 cm » impactent directement la tension aux bornes de l'installation pendant le coup de foudre.

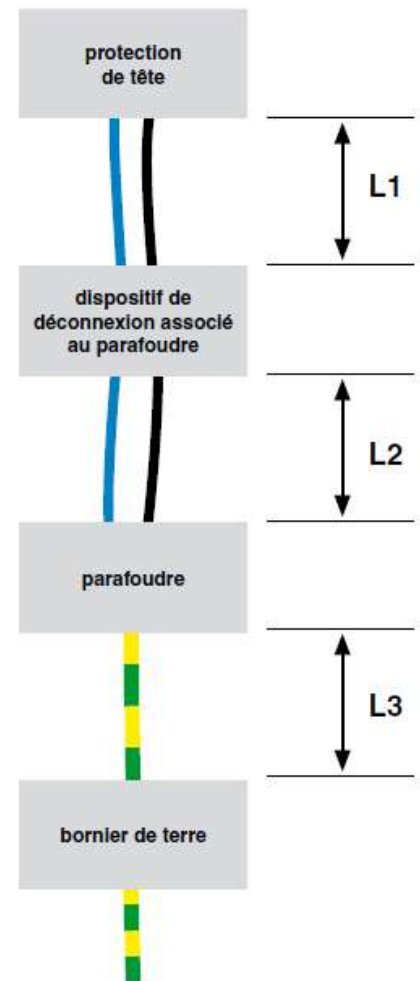
Les parafoudres seront raccordés au niveau du jeu de barres principal de l'armoire.

Le raccordement devra être réalisé de la manière la plus courte et la plus rectiligne possible afin de réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE.

La longueur cumulée de conducteurs parallèles de raccordement du parafoudre au réseau devra être **strictement inférieure à 0,50 m (L1+L2+L3)**.

La règle s'applique à la portion de circuit empruntée exclusivement par le courant de foudre. Lorsque la longueur de celle-ci est supérieure à 50 cm, la surtension transitoire devient trop importante et risque d'endommager les récepteurs.

La mise en œuvre doit être réalisée conformément au guide UTE C 15-443.



5.3.3 DISPOSITIF DE DÉCONNEXION

Il est prévu un dispositif de protection contre les courants de défaut et les surintensités (Fusibles HPC, disjoncteur...). Ce dispositif sera dimensionné par l'installateur (**note de calculs à l'appui**). **Afin de privilégier la continuité des installations électriques**, les dispositifs de protection des parafoudres respecteront **les règles de sélectivité et devront avoir un pouvoir de coupure supérieur à l'ICC au point de l'installation**.

Le dispositif de protection devra permettre une bonne tenue aux chocs de foudre, ainsi qu'une résistance aux courants de court-circuit adaptée et devra garantir la protection contre les contacts indirects après destruction du parafoudre. Une signalisation par voyant mécanique indique le défaut et un contact inverseur permet d'assurer le report d'alarme à distance.

L'installateur devra dimensionner le dispositif de protection en fonction du guide INERIS « *Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1* » et des recommandations des fabricants de parafoudres.

5.4 PROTECTION DES COURANTS FAIBLES

Les parafoudres « courants faibles » seront conformes, entre autres, à la norme : NF EN 61643-21 et -22 qui définit les prescriptions de fonctionnement et les méthodes d'essais de ces parafoudres.

Le paramètre "tension de limitation impulsionnelle" quantifie la surtension résiduelle en aval du parafoudre lorsqu'il est sollicité par une surtension. Concernant ce paramètre, les essais les plus représentatifs des coups de foudre sont :

- Les essais de **catégorie D** pour les effets directs de la foudre (onde de courant 10/350µs) correspondent aux parafoudres qui doivent être installés sur les services entrants.
- Les essais de **catégorie C** pour les effets induits de la foudre (onde de courant 8/20µs).

Les parafoudres courants faibles choisis devront être adaptés au niveau de protection nécessaire, ainsi qu'au type de signal transitant sur la liaison. Des essais devront être réalisés pour vérifier que la transmission du signal n'est pas perturbée suite à la mise en place de parafoudres.

La fibre optique n'étant pas vulnérables à la foudre, aucune protection n'est à prévoir pour les lignes de télécommunication.

5.5 ÉQUIPOTENTIALITÉS

Afin d'éviter les différences de potentiel, il sera nécessaire d'optimiser l'équipotentialité et le maillage des masses. Les liaisons à la terre électrique générale des structures métalliques sont considérées conformes à la NF EN 62305-3.

Les canalisations métalliques (exemple : eau, gaz, sprinkler...) devront être raccordées au réseau de terre du bâtiment et ceci à leurs points de pénétration et par l'intermédiaire d'un conducteur normalisé (voir section dans le tableau ci-dessous).

Elles seront validées lors des vérifications périodiques.

| Niveau de protection | Matériau | Section transversale (mm ²) |
|----------------------|-----------|---|
| I à IV | Cuivre | 16 |
| | Aluminium | 22 |
| | Acier | 50 |

Tableau 1 – Dimensions minimales des conducteurs connectés à différentes barres d'équipotentialité ou entre les barres d'équipotentialité et la terre

| Niveau de protection | Matériau | Section transversale (mm ²) |
|----------------------|-----------|---|
| I à IV | Cuivre | 6 |
| | Aluminium | 8 |
| | Acier | 16 |

Tableau 2 – Dimensions minimales des conducteurs d'interconnexion entre les éléments métalliques interne et la borne d'équipotentialité.

NOTA :

Les composants de connexion devront être conformes à la NF EN 61 561-1.

Chapitre 6 PARAFoudRES SUR INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Selon les informations portées à notre connaissance, le projet ne prévoit pas la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Chapitre 7 PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ORAGEUX

7.1 PROTECTION CONTRE LES TENSIONS DE CONTACT ET DE PAS

Les risques sont réduits à un niveau tolérable si une des conditions suivantes est satisfaite :

- La probabilité pour que les personnes s'approchent et la durée de leur présence à l'extérieur de la structure et à proximité des conducteurs de descente est très faible ;
- Les conducteurs naturels de descente sont constitués de plusieurs colonnes de la structure métallique de la structure ou de plusieurs poteaux en acier interconnectés, assurant leur continuité électrique ;
- La résistivité de la couche de surface du sol, jusqu'à 3 m des conducteurs de descente, n'est pas inférieure à 5 kΩm.

Si aucune de ces conditions n'est satisfaite, des mesures de protection doivent être prises contre les lésions d'être vivants en raison des tensions de contact telles que :

- L'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50 μs, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé ;
- Des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

Des pancartes d'avertissement interdisant l'approche à moins de 3 mètres en cas d'orage seront installées sur chaque descentes.

7.2 DÉTECTION D'ORAGE

Pour permettre de manière fiable de faire évacuer les zones ouvertes, le système d'alerte, à l'approche d'un front orageux, peut-être :

- Soit un service local de détection des orages et/ou fronts orageux par réseau national METEORAGE ;
- Soit un système local de détection par moulin à champ.

En effet, lors de l'approche ou de la formation d'une cellule orageuse, le champ électrostatique au sol varie de façon importante (de 150 V/m à 15kV/m en période orageuse).

Un dispositif (moulin à champ) mesure localement cette variation et informe le décideur sur la façon de gérer cette situation à risque.

Une mise en place de procédure spécifique de prévention d'orage n'est pas nécessaire.

7.3 PROCÉDURE

Le danger est effectif lorsque l'orage est proche et, par conséquent, la sécurité des personnes en période d'orage doit être garantie.

Les personnels doivent être informés du risque consécutif soit à un foudroiement direct, soit à un foudroiement rapproché :

- Un homme en toiture représente un pôle d'attraction ;
- Lorsque le terrain est dégagé à environ 15 mètres du bâtiment ou d'un pylône d'éclairage par exemple, il y a risque de foudroiement direct ou risque de choc électrique par tension de pas ;
- Toute intervention sur un réseau électrique (même un réseau de capteurs) présente des risques importants de choc électrique par surtensions induites.

Les formations, les procédures, les instructions lors des permis de feu ou de travail doivent par conséquent informer ou rappeler ce risque.

En période d'orage proche, on ne doit pas :

- Entreprendre de tournée d'inspection ;
- Travailler en hauteur ;
- intervenir en toiture ;
- Rester dans les endroits dégagés ou à risques ;
- Exercer d'activités en extérieur (chargement / déchargement...) ;
- Procéder au dépotage de carburant (fioul, ...)
- Intervenir sur les installations électriques BT et courants faibles.

Chapitre 8 RÉALISATION DES TRAVAUX

L'objectif principal de l'installation du Système de Protection contre la Foudre (SPF) est de mettre en place une protection globale contre la foudre de façon à réduire le risque pour la structure protégée à un niveau fixé par l'Analyse du Risque Foudre (ARF).

Pour cela, il convient d'installer conformément aux normes les protections définies dans l'Étude Technique (ET).

Un autre objectif de l'installation est de garantir le bon fonctionnement de la protection. En effet, l'efficacité des protections contre la foudre est liée pour une partie importante à la bonne installation des produits. Ainsi, la longueur, le cheminement, et l'environnement immédiat des câbles de connexion des produits interviennent dans l'efficacité de la protection.

C'est pourquoi la norme NF C 62305-3 précise que pour être un concepteur/installateur spécialisé, il est nécessaire de connaître les normes et d'avoir plusieurs années d'expérience.

Pour s'en assurer, l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié impose que l'installateur doit être reconnu compétent et doit être réalisée par une société spécialisée et agréée :



« Installation de paratonnerres et parafoudres ».

L'entreprise devra fournir son attestation à la remise de son offre.

La marque  :

La marque QUALIFOUDRE identifie les sociétés compétentes dans le domaine de la foudre. Il est attribué depuis 2004 aux fabricants, aux bureaux d'études, aux installateurs et aux vérificateurs d'installations de protection.

Le label QUALIFOUDRE permet aux professionnels de la foudre de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011 (JOE du 5 août 2011).

L'installation doit être conforme à l'étude technique. Il convient de mettre à jour cette dernière, lorsque l'installation impose des modifications des prescriptions.

Chapitre 9 VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS

9.1 VÉRIFICATION INITIALE

Dès la réalisation d'une installation de protection contre la foudre, une vérification finale destinée à s'assurer que l'installation est conforme aux normes doit être faite avant 6 mois et comporter :

- Nature, section et dimensions des organes de capture et de descente ;
- Cheminement de ces différents organes ;
- Fixation mécanique des conducteurs ;
- Respect des distances de séparation et existence des liaisons équipotentielles ;
- Valeurs des résistances des prises de terre (par le maître d'œuvre) ;
- Etat de bon fonctionnement des têtes ionisantes pour les PDA (éventuels) ;
- Interconnexion des prises de terre entre elles ;
- Vérification des parafoudres (câblage, section des câbles...).

Pour certaines, ces vérifications sont visuelles. Pour les autres, il faudra s'assurer des continuités électriques par des mesures (maître d'œuvre).

Le maître d'œuvre devra, au préalable, mettre à la disposition de l'inspecteur réalisant la vérification le **Dossier d'Ouvrage Exécuté** (D.O.E.) correspondant aux travaux réalisés par ses soins : cheminements des liaisons de masses, implantation des parafoudres dans les armoires respectant toutes les recommandations de l'Etude Technique.

9.2 VÉRIFICATION PÉRIODIQUE

L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié stipule que l'installation de protection foudre doit être contrôlée par un organisme compétent selon la périodicité ci-dessous :

L'installation des protections fait l'objet d'une vérification complète par un organisme compétent, distinct de l'installateur, au plus tard six mois après leur installation.

Une vérification visuelle est réalisée annuellement par un organisme compétent.

L'état des dispositifs de protection contre la foudre des installations fait l'objet d'une vérification complète tous les deux ans par un organisme compétent.

Toutes les vérifications sont réalisées conformément à la **Notice de Vérification et Maintenance**. Celle-ci n'ont pas pour objet de statuer sur la pertinence de l'analyse du risque foudre ou de l'étude technique.

Chaque vérification périodique doit faire l'objet d'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constatations et précisant les mesures correctives à prendre.

Tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (modification, vérification, coup de foudre, opération de maintenance...) sont consignés dans le **Carnet de bord**. Les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site.

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais afin de maintenir l'efficacité optimale du système de protection contre la foudre.

9.3 VÉRIFICATION SUPPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de l'application de la norme NF EN 62305-3, des vérifications supplémentaires des installations de protection contre la foudre peuvent être réalisées suite aux événements suivants :

- Travaux d'agrandissement du site ;
- Forte période orageuse dans la région ;
- Impact sur les installations protégées (procédure de vérification des compteurs de coups de foudre et établissement d'un historique) ;

- Impossibilité d'installer un système de comptage efficace, dès qu'un doute existe après une activité locale orageuse ;
- Perturbations sur des contrôles/commandes ont été constatées, alors une vérification de l'état des dispositifs de protection contre les surtensions est nécessaire.

Toutes ces vérifications devront être annotées dans le **Carnet de Bord** mis à disposition du vérificateur, inspecteur, etc.

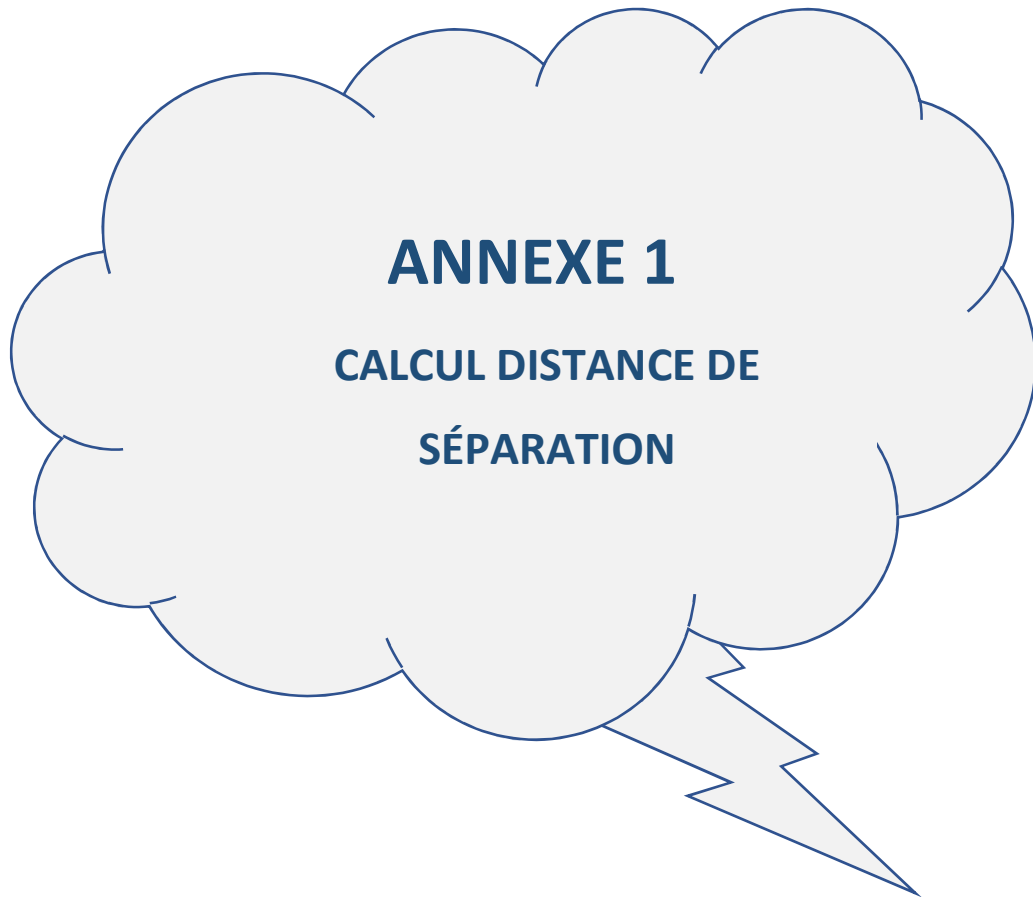
9.4 MAINTENANCE

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts dans le système de protection contre la foudre, celle-ci est réalisée dans un délai maximum d'un mois. Ces interventions seront enregistrées dans le **Carnet de Bord** Qualifoudre (rubrique → Historique de l'installation de protection foudre).

Chapitre 10 BILAN DES TRAVAUX À RÉALISER

Le tableau ci-dessous synthétise les travaux à réaliser dans le cadre de la protection contre la foudre :

| | PROTECTION EFFETS DIRECTS | PROTECTION EFFETS INDIRECTS |
|-------------------------|--|---|
| ENSEMBLE DU SITE | <p><u>Dispositifs de capture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de 3 PDA testables ; ➤ Avance à l'amorçage (Δt) : 60 μs ; ➤ Hauteur installation 5 m ; ➤ Niveau de protection : IV (ICPE) ; ➤ Rayon de protection : 64 m. <p><u>Circuits de descente</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de 6 circuits de descente ; ➤ Mise en place d'un compteur de coups de foudre / joint de contrôle / gaine de protection / pancarte d'avertissement ; ➤ Respect des distances de séparation. <p><u>Prises de terre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de 6 prises de terre type A ; ➤ Mise en place de regards de visite au pieds des descentes ; ➤ Interconnexion des PDT au réseau de terre des masses du site. | <p><u>Parafoudre type 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ TGBT. <p><u>Parafoudres type 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ TD Sprinkler ; ➤ Surpresseur RIA ; ➤ Détection incendie x 3; ➤ Détection gaz (H2) x 4. <p><u>Mises à la terre/équipotentialité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sprinkler (si métallique); ➤ Surpresseur RIA (si métallique) ; ➤ Eau (si métallique). |



Distance de séparation :

La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n'y a pas de formation d'étincelle dangereuse entre un conducteur de descente et une masse conductrice voisine.

Conformément à la norme NF EN 62-305, l'équation générale pour le calcul de « s » est la suivante :

$$s = \frac{k_i}{k_m} \times k_c \times l$$

- k_i dépend du niveau de protection choisi. La valeur de k_i retenue est donnée dans le Tableau 10 de la norme NF EN 62-305 :

| Niveau de protection | k_i |
|----------------------|-------------|
| I | 0,08 |
| II | 0,06 |
| III | 0,04 |
| IV | |

- k_m dépend du matériau d'isolation électrique. La valeur de k_m retenue est donnée dans le Tableau 11 de la norme NF EN 62-305 :

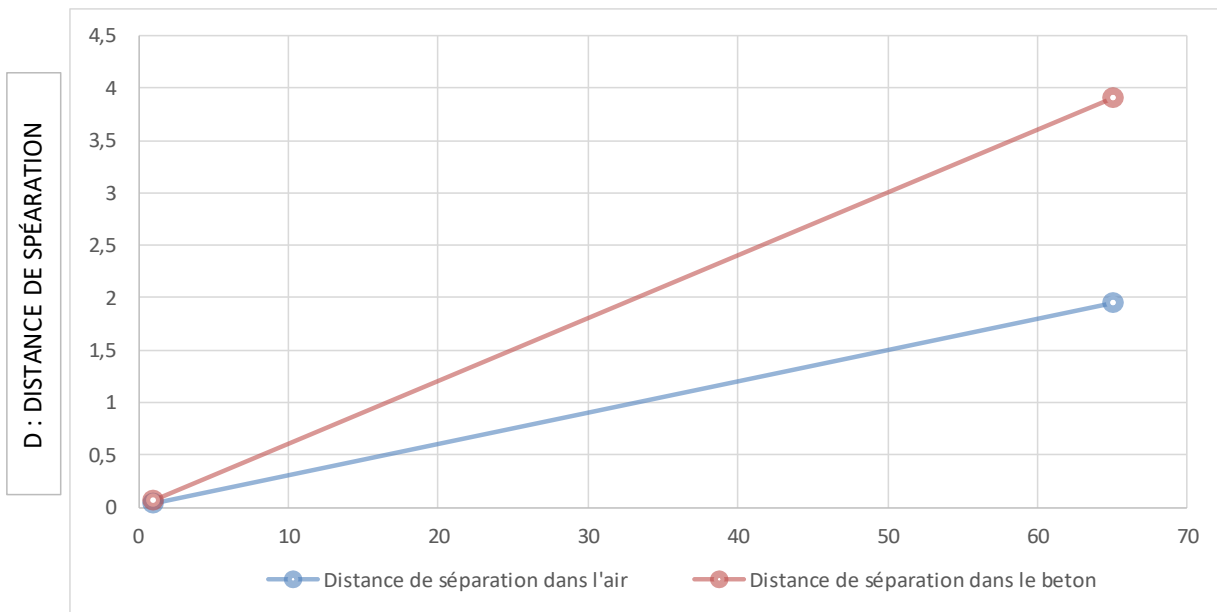
| Matériau | k_m |
|----------------|----------|
| Air | 1 |
| Béton, briques | 0,5 |

- k_c dépend du courant de foudre qui s'écoule dans les conducteurs de descente et de terre. La valeur de k_c retenue est donnée dans le Tableau 12 de la norme NF EN 62-305 :

| Nombre de conducteurs de descente n | k_c |
|-------------------------------------|-------------|
| 1 | 1 |
| 2 | 0,75 |
| 3 | 0,60 |
| 4 et plus | 0,41 |

- l est la longueur, en mètres, le long des dispositifs de capture et des conducteurs de descente entre le point où la distance de séparation est prise en considération et le point de la liaison équipotentielle la plus proche.

| CALCUL DISTANCE SEPARATION DES PDA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|-----|---------------------------------------|--------------------------------|------|-----------|------|---|--------------------|------------------------|---|----------------------|---|-----------|----------------------|---|--|--|
| Dénomination | coef | valeurs à encoder | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coefficient k_i | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| dépend du type de SPF choisi: coefficient d'induction | $k_i =$ | 0,04 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th>Niveau de protection</th> <th>k_i</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td align="center">0,08</td> </tr> <tr> <td>II</td> <td align="center">0,06</td> </tr> <tr> <td>III et IV</td> <td align="center">0,04</td> </tr> </tbody> </table> | Niveau de protection | k_i | I | 0,08 | II | 0,06 | III et IV | 0,04 | | | | | | | | | | | |
| Niveau de protection | k_i | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I | 0,08 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II | 0,06 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| III et IV | 0,04 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coefficient k_c | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calcul de k_c si terre type A | $k_c =$ | 0,75 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de conducteurs de descente n</th> <th colspan="2">k_c</th> </tr> <tr> <th>Disposition de terre de type A1 ou A2</th> <th>Disposition de terre de type B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td align="center">2</td> <td align="center">0,75 ^{c)}</td> <td align="center">1... 0,5 ^{a)}</td> </tr> <tr> <td align="center">3</td> <td align="center">0,60 ^{b,c)}</td> <td align="center">1...1/n (voir Figures E.1 et E.2) ^{a,b)}</td> </tr> <tr> <td align="center">4 et plus</td> <td align="center">0,41 ^{b,c)}</td> <td align="center">1...1/n (voir Figures E.1 et E.2) ^{a,b)}</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">a) Voir l'Annexe E b) Si les conducteurs de descente sont connectés horizontalement par un ceinturage, la distribution de courant est plus homogène dans la partie inférieure et k_c est réduit. Cela est particulièrement applicable aux structures élevées. c) Ces valeurs sont valables pour de simples électrodes présentant des valeurs comparables de résistance. Si ces résistances sont très différentes, il est pris $k_c = 1$.</p> <p style="font-size: x-small;">NOTE D'autres valeurs de k_c peuvent être utilisées si des calculs détaillés sont effectués.</p> | Nombre de conducteurs de descente n | k_c | | Disposition de terre de type A1 ou A2 | Disposition de terre de type B | 1 | 1 | 1 | 2 | 0,75 ^{c)} | 1... 0,5 ^{a)} | 3 | 0,60 ^{b,c)} | 1...1/n (voir Figures E.1 et E.2) ^{a,b)} | 4 et plus | 0,41 ^{b,c)} | 1...1/n (voir Figures E.1 et E.2) ^{a,b)} | | |
| Nombre de conducteurs de descente n | | k_c | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Disposition de terre de type A1 ou A2 | Disposition de terre de type B | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 1 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 0,75 ^{c)} | 1... 0,5 ^{a)} | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 0,60 ^{b,c)} | 1...1/n (voir Figures E.1 et E.2) ^{a,b)} | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 et plus | 0,41 ^{b,c)} | 1...1/n (voir Figures E.1 et E.2) ^{a,b)} | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coefficient k_m | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépend du matériau de séparation: coefficient lié au matériau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th>Matériau</th> <th>k_m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Air</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td align="center">Béton, briques</td> <td align="center">0,5</td> </tr> </tbody> </table> | Matériau | k_m | Air | 1 | Béton, briques | 0,5 | | | | | | | | | | | | | |
| Matériau | k_m | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Air | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Béton, briques | 0,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coefficient l | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Distance mesurée verticalement entre le point où s doit être établie et la ceinture équipotentielle la plus proche. | $l =$ | 65 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Calcul de s | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | $s = k_i \frac{k_c}{k_m} l$ | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Distance maximale (en mètre) à respecter dans l' AIR | $s =$ | 1,950 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Distance maximale (en mètre) à respecter dans le BÉTON | $s =$ | 3,900 | | | | | | | | | | | | | | | | | |



L : LONGUEUR DU PARATONNERRE À LA PRISE DE TERRE



NOTICE DE VÉRIFICATION & MAINTENANCE

PROJET MGVB BROSSARD SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (17)

| | |
|---|---|
| <p>Commanditaire de l'étude :</p>  <p>3 rue André Chénier 37000 TOURS</p> | <p>Adresse du site :</p> <p>ENTREPÔT MGVB BROSSARD 281 route de Niort 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY</p> |
| <p>Date de l'intervention :</p> | <p>Étude sur plans</p> |
| <p>Rédigé par : 30/05/2025</p> | <p>Mohamed BADRI Chargé d'études Qualifoudre N1 04 28 29 64 58 m.badri@1g-group.com</p> |
| <p>Validé par : 02/06/2025</p> | <p>Abdallah OUBAH Responsable d'Affaires Qualifoudre N3 - 19004 07 69 38 34 57 a.oubah@1g-group.com</p> |

| DATE | INDICE | MODIFICATIONS |
|------------|--------|--------------------|
| 02/06/2025 | A | Première diffusion |
| | | |
| | | |

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G Foudre**.

Chapitre 1 ORDRES DES VÉRIFICATIONS

1.1 PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Le but des vérifications est de s'assurer que le système est conforme aux normes en vigueur.

Elles comprennent la vérification de la documentation technique, les vérifications visuelles, les vérifications complètes et la documentation de ces inspections.

1.2 VÉRIFICATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Il y a lieu de vérifier la documentation technique totalement, pour s'assurer de la conformité à la série des normes NF EN 62305 et de la cohérence avec les schémas d'exécution.

1.3 VÉRIFICATIONS VISUELLES

Il convient d'effectuer des vérifications visuelles pour s'assurer que :

- La conception est conforme aux normes NF EN 62305 et NF C 17102 ;
- Le Système de Protection Foudre est en bon état ;
- Les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité ;
- Aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol ;
- Les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles) ;
- Tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place ;
- Aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire ;
- Aucun dommage du système de protection des parafoudres et des fusibles n'est relevé ;
- L'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués ;
- Les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts ;
- Les distances de séparation sont maintenues ;
- L'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles et des parafoudres ont été contrôlés et testés.

1.4 VÉRIFICATIONS COMPLÈTES

La vérification complète et les essais des SPF comprennent une inspection visuelle complétée par :

- Les essais de continuité des parties non visibles lors de la vérification initiale et qui ne peuvent être contrôlées par vérification visuelle ultérieurement ;
- Les valeurs de résistance de la prise de terre. Il convient d'effectuer des mesures de terre isolées ou associées et d'enregistrer les valeurs dans un rapport de vérification du SPF.

Remarques :

Si la valeur de la résistance globale de la prise de terre excède 10Ω , un contrôle est effectué pour vérifier que la prise de terre soit conforme.

Si la valeur de la résistance de la prise de terre s'est sensiblement accrue, des recherches sont effectuées pour en déterminer les raisons et prendre les mesures nécessaires.

Pour les prises de terre dans des sols rocaillieux, il convient de se conformer au chapitre E.5.4.3.5 de la norme NF EN 62305. La valeur de 10Ω n'est pas applicable dans ce cas.

Les résultats des contrôles visuels des connexions des conducteurs et jonctions ou leur continuité électrique. Si la prise de terre n'est pas conforme à ces exigences ou si le contrôle de ces exigences n'est pas possible, faute d'informations, il convient d'améliorer la prise de terre par des électrodes complémentaires ou par l'installation d'un nouveau réseau de terre.

1.5 DOCUMENTATION DE LA VÉRIFICATION

Le carnet de bord joint en chapitre 5, retrace l'historique des vérifications périodiques destinées à l'inspecteur, et comporte la nature des vérifications (mesure de continuité, de la résistance des terres, vérification à la suite d'un accident, type de vérification : visuelle ou complète), ainsi que les méthodes d'essai et les résultats des données obtenues.

Il est recommandé que l'inspecteur élabore un rapport qui sera conservé avec les rapports de conceptions, de maintenances et de vérifications antérieurs.

Il convient que le rapport de vérification du Système de Protection Foudre comporte les informations suivantes :

- Les conditions générales des conducteurs de capture et des autres composants de capture ;
- Le niveau général de corrosion et de la protection contre la corrosion ;
- La sécurité des fixations des conducteurs et des composants ;
- Les mesures de la résistance de la prise de terre ;
- Les écarts par rapport aux normes ;
- La documentation sur les modifications et les extensions du système et de la structure. De plus, les schémas d'installation et de conception ont lieu d'être revus ;
- Les résultats des essais effectués.

Chapitre 2 MAINTENANCE

Il convient de vérifier régulièrement le SPF afin de s'assurer qu'il n'est pas détérioré et qu'il continue à satisfaire aux exigences pour lesquelles il a été conçu. Il convient que la conception d'un SPF détermine la maintenance nécessaire et les cycles de vérification conformément au Tableau suivant.

Les intervalles entre inspections donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour ce cas, l'arrêté du 19 juillet 2011 précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

2.1 REMARQUES GÉNÉRALES

Les composants du SPF perdent de leur efficacité au cours des ans en raison de la corrosion, des intempéries, des chocs mécaniques et des impacts de foudre.

Il y a lieu que l'inspection et la maintenance soient faites par un organisme agréé **Qualifoudre**.

Pour effectuer la maintenance et les vérifications du système de protection, il convient de coordonner les deux programmes, vérification et maintenance.

La maintenance d'un système de protection est importante même si le concepteur du SPF a pris des précautions particulières pour la protection contre la corrosion et a dimensionné les composants en fonction de l'exposition particulière contre les dommages de la foudre et les intempéries, en complément des exigences des normes NF EN 62 305 et NF C 17102.

Il convient que les caractéristiques mécaniques et électriques d'un système de protection soient maintenues toute la durée de sa vie afin de satisfaire aux exigences des normes.

Si des modifications sont effectuées sur le bâtiment ou sur l'équipement ou si sa vocation est modifiée, il peut être nécessaire de modifier le système de protection.

Si une vérification montre que des réparations sont nécessaires, celles-ci seront exécutées sans délai et ne peuvent être reportées à la révision suivante.

2.2 PROCÉDURE DE MAINTENANCE

La fréquence des procédures de maintenance dépend :

- de la dégradation liée à la météorologie et à l'environnement ;
- de l'exposition au danger de foudre ;
- du niveau de protection donné à la structure.

Une inspection visuelle est obligatoire tous les ans et une inspection complète doit être faite tous les deux ans.

Le carnet de bord comporte un programme de maintenance, listant les vérifications de manière que la maintenance soit régulièrement suivie et comparée avec les vérifications antérieures.

Le programme de maintenance comporte les informations suivantes :

- Vérification de tous les conducteurs et composants du SPF ;
- Vérification de la continuité électrique de l'installation ;
- Mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre ;
- Vérification des parafoudres ;
- Reprise des fixations des composants et des conducteurs ;
- Vérification de l'efficacité du système après modifications ou extensions de la structure et de ses installations.

2.3 DOCUMENTATION DE MAINTENANCE

Il convient que des enregistrements complets soient effectués lors des procédures de maintenance et qu'ils comportent les actions correctives prises ou à prendre.

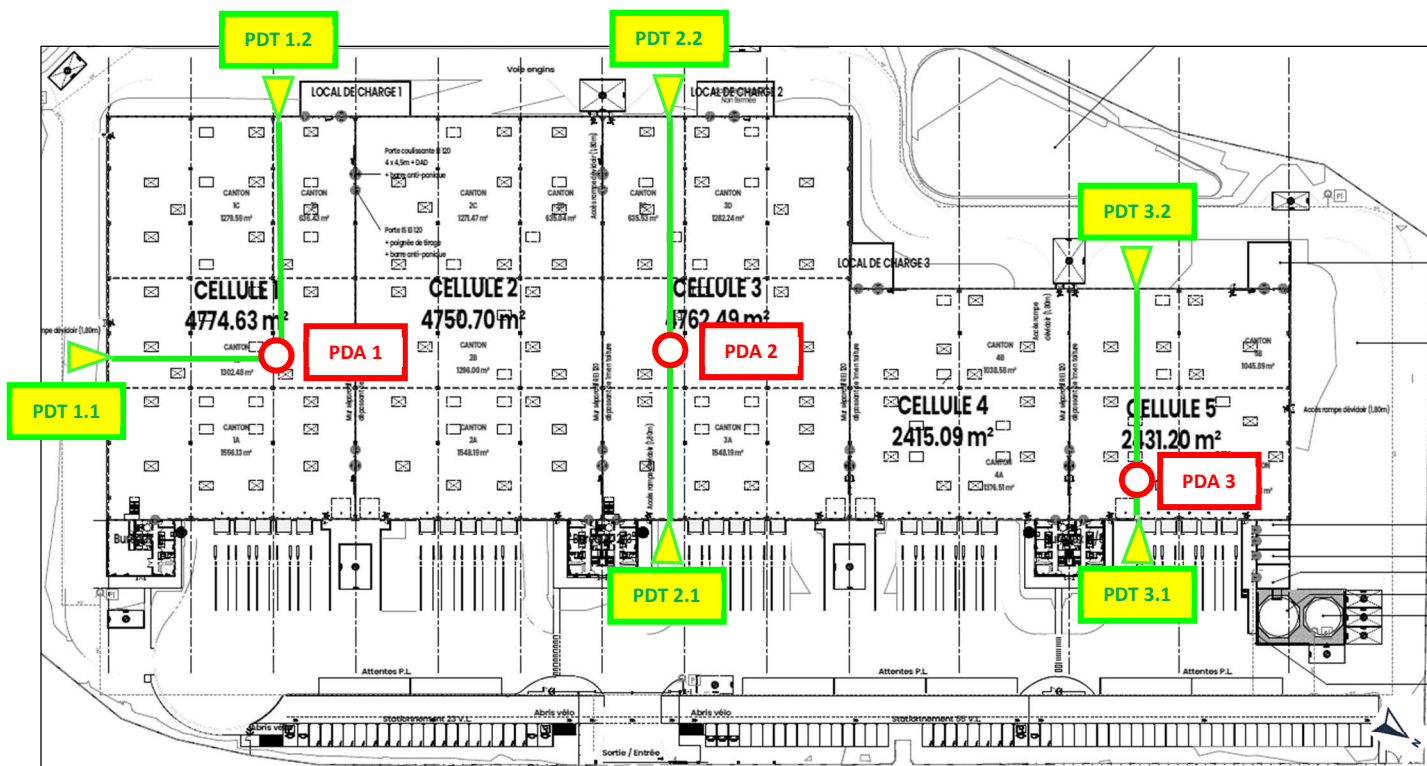
Ces enregistrements fournissent des moyens d'évaluation des composants et de l'installation du SPF.

Il convient que ces enregistrements servent de base pour la révision et la modernisation des programmes de maintenance du SPF et qu'ils soient conservés avec les rapports de conception et de vérification.

Chapitre 3 DESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE

3.1 INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DE PROTECTION Foudre (IEPF)

3.1.1 Plan d'implantation des IEPF



Légende :

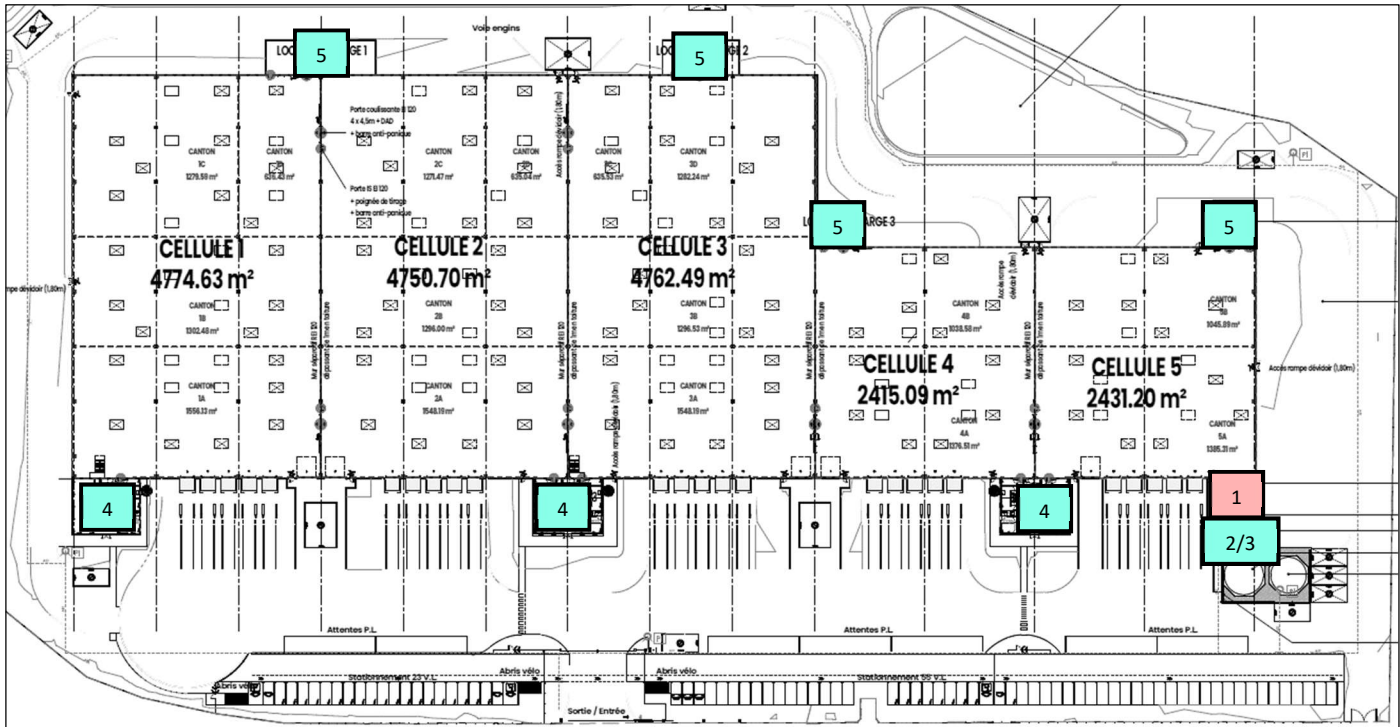
- Paratonnerres
- Circuits de descente
- ▶ Prises de terre paratonnerre

3.1.2 Caractéristiques des dispositifs de capture

| | Avance à l'amorçage Δt | Hauteur d'installation | Niveau de protection | Rayon de protection | Distance de séparation |
|-------|------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------|
| PDA 1 | 60 μs | 5 m | IV (ICPE) | 64 m | <i>Voir courbe en annexe 1</i> |
| PDA 2 | 60 μs | 5 m | IV (ICPE) | 64 m | |
| PDA 3 | 60 μs | 5 m | IV (ICPE) | 64 m | |

3.2 INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTION Foudre (IIPF)

3.2.1 Plan d'implantation des parafoudres



3.2.3 Caractéristiques des parafoudres à vérifier

| PARAFOUDRE TYPE 1 | | | |
|-------------------|-----------|---------|-----------------------|
| Localisation | limp (kA) | Up (kV) | Dispositif de coupure |
| TGBT | 12,5 | 2,5 | |

| PARAFOUDRES TYPE 2 | | | |
|------------------------|---------|---------|-----------------------|
| Localisation | Up (kV) | In (kA) | Dispositif de coupure |
| TD sprinkler | 1,5 | 5 | |
| Surpresseur RIA | 1,5 | 5 | |
| Détection incendie x 3 | 1,5 | 5 | |
| Détection gaz (H2) x 4 | 1,5 | 5 | |

3.2.4 Mise à la terre des canalisations entrantes

Plan à mettre à jour à la suite des travaux

Chapitre 4 NOTICE DE VÉRIFICATION

4.1 NOTICES DE VÉRIFICATION DES PDA

FICHE CONTROLE PDA

Numéro du PDA :

BATIMENT PROTEGE :



CARACTERISTIQUES PDA

Modèle :

Marque :

Hauteur du mât :

Avance à l'amorçage:

Testable à distance :

Oui Non

Résultat du test de la tête :

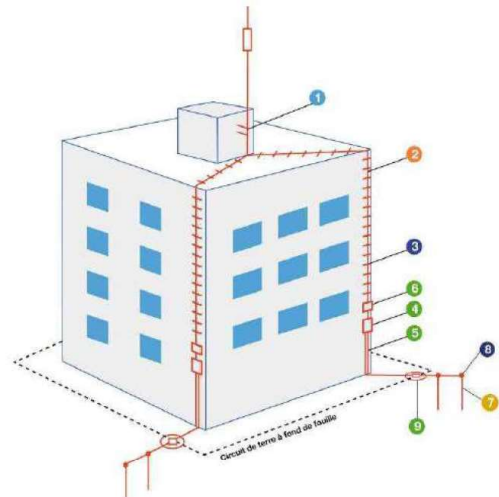
Positif Négatif

Nombre de conducteur de descente :

Niveau de protection :

I II III IV

Rayon de protection : (m)



✓ **INSPECTION VISUELLE :**

1- Etat des composants du dispositif de capture :

| | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-------|
| Etat visuel d'ensemble : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Etat des composants : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Etat du mât du paratonnerre : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Etat des ancrages : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Etat des connexions : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |

2- Nature et composition des conducteurs de descentes :

| | | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------------|-------|
| Type et matériau : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Présence de joints de contrôle: | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Cheminement du conducteur de descente: | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Raccordement au dispositif de capture : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |
| Continuité des conducteurs de descente : | <input type="checkbox"/> Conforme | <input type="checkbox"/> Non-conforme | |



3- Installation et état des conducteurs de descentes :

- Rayons de courbure des coudes des conducteurs : Conforme Non-conforme
- Etat des connexions : Conforme Non-conforme
- Fixation du conducteur de descente (3 par m) : Conforme Non-conforme
- Croisement avec des canalisations électriques : Conforme Non-conforme
- Connexions équipotentielles avec les dispositifs internes et les plans de masses ou de terre :
 Conforme Non-conforme
- Distance de séparation par rapport aux masses métalliques : (m)
 Conforme Non-conforme
- Protection mécanique du conducteur de descente au niveau du sol ou gaine isolée :
 Conforme Non-conforme
- Compteur de coup de foudre : Conforme Non-conforme
- Nombre d'impact relevé :
- Pancarte d'avertissement : Présente Absente

4- Prise de terre :

Appareil utilisé pour les mesures :

Constitution : Conforme Non-conforme

Etat : Conforme Non-conforme

Prise de terre de type :
 A B

Valeur des prises de terre de type A (Ohms) :

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| | | | |


Valeur de la prise de terre de type B :(Ohms)
 Conforme à Améliorer

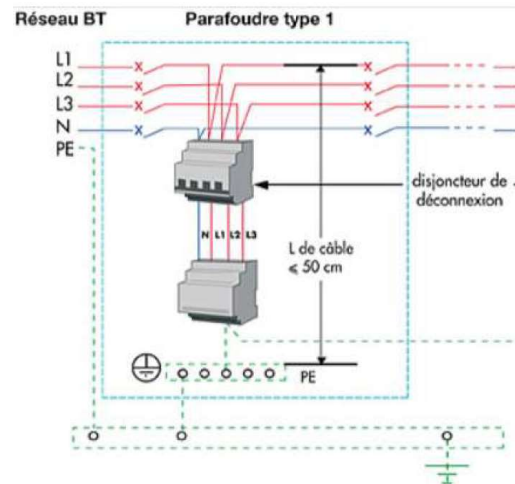
Présence du piquet de terre :
 Conforme Non-conforme

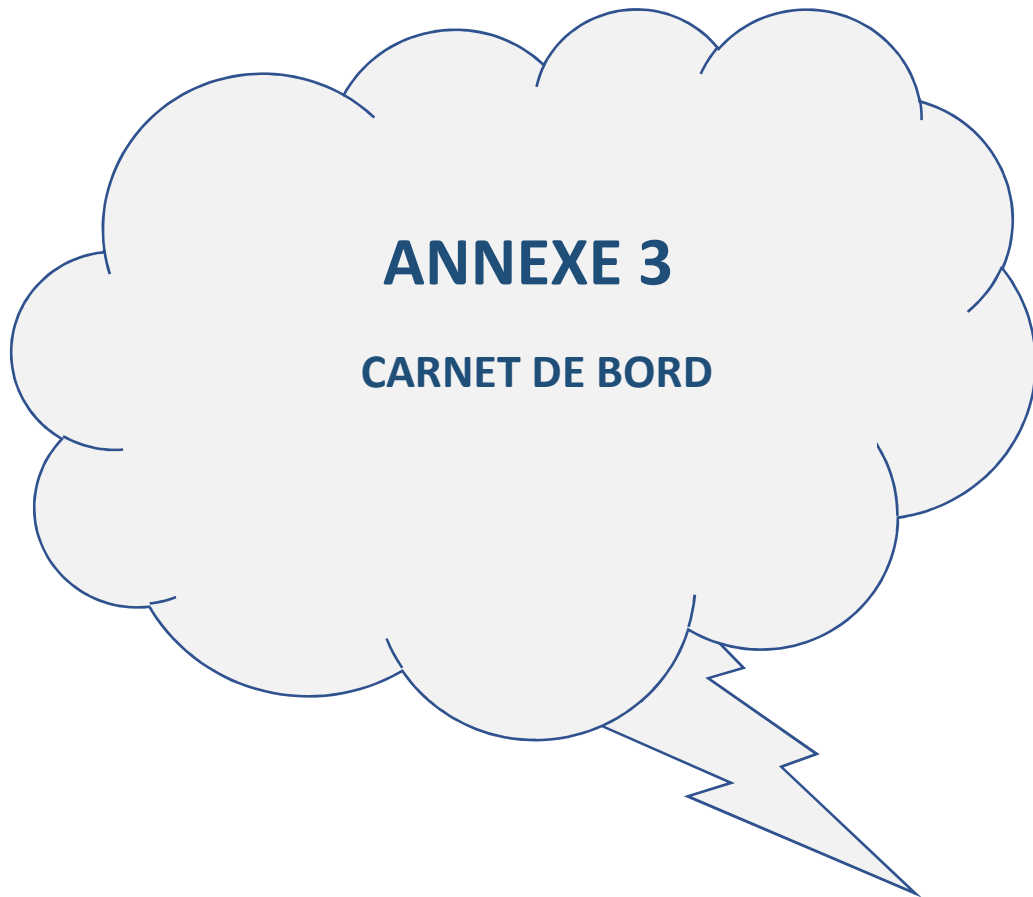
RESULTAT DE LA VERIFICATION :

ACTIONS CORRECTIVES :

4.2 NOTICE DE VÉRIFICATION DES PARAFOUDRES

| FICHE CONTROLE PARAFOUDRE | |
|--|--|
| Nom de l'armoire : | Photos : |
| EQUIPEMENTS PROTEGES : | |
| | |
|  | |
| CARACTERISTIQUES PARAFOUDRES | |
| Régime de Neutre : | |
| Marque : | |
| <input type="checkbox"/> Tétra <input type="checkbox"/> Tri <input type="checkbox"/> Mono | |
| <input type="checkbox"/> Type 1 <input type="checkbox"/> Type 3 <input type="checkbox"/> Type 2 | |
| Up :kV | |
| Uc :V | |
| Pour type 1 : <i>I</i> _{imp} :kA | |
| Pour type 2 ou 3 : <i>I</i> _n :kA <i>I</i> _{max} :kA | |
| INSPECTION VISUELLE : | |
| ➤ Règle des 50 cm respectée | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ➤ Section des câbles respectée | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ➤ Signalisation du défaut du parafoudre | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ➤ Présence étiquette | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ➤ Dispositif de coupure associé existant | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ➤ Sélectivité | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | - Calibre Disjoncteur Armoire : |
| | - Calibre Disjoncteur/Fusible PRF : |
| ➤ Présence fusible dans PF | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| RESULTAT DE LA VERIFICATION : | |
| _____ | |
| _____ | |
| ACTIONS CORRECTIVES : | |
| _____ | |
| _____ | |





INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

CARNET DE BORD

Raison sociale : ENTREPÔT MG V BROSSARD

Adresse de l'Établissement : 281 route de Niort
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

CARNET DE BORD

Ce carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Établissement. Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Établissement.
Il ne peut sortir de l'Établissement ni être détruit lorsqu'il est remplacé par un autre carnet de bord.

RENSEIGNEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT

Nature de l'activité :

.....

N° de classification INSEE :

.....

Classement de l'Établissement :

- À la date du : Type : Catégorie :
- À la date du : Type : Catégorie :
- À la date du : Type : Catégorie :

Pouvoirs publics exerçant le contrôle de l'établissement :

Inspection du travail :

.....

.....

Commission de sécurité :

.....

.....

DRIEE (Ile de France)

ou DREAL (hors Ile de France)

.....

HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION Foudre

1 - ANALYSE DU RISQUE Foudre

| DATE | INTITULÉ DU RAPPORT | SOCIÉTÉ | RÉDACTEUR |
|------------|---------------------|-----------|-----------|
| 30/05/2025 | 1GF.25.2720 | 1G Foudre | M.BADRI |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

2- ÉTUDE TECHNIQUE Foudre

| DATE | INTITULÉ DU RAPPORT | SOCIÉTÉ | RÉDACTEUR |
|------------|---------------------|-----------|-----------|
| 30/05/2025 | 1GF.25.2721 | 1G Foudre | M.BADRI |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

3 – TRAVAUX RÉALISÉS

| DATE | INTITULÉ DU RAPPORT | SOCIÉTÉ | RÉDACTEUR |
|------|---------------------|---------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

